

**Compte-rendu de la séance du Conseil Départemental
Le 24 septembre 2021
Adopté à la séance du Conseil départemental du 15 octobre 2021**

Madame CAVECCHI préside la séance.

Sont présents :

Mesdames et Messieurs :

AHRES Malika
ARCIERO Anthony
BACHARD Julien
BERTOLINI Pascal
BOEDEC Yannick
BOISSEAU Laetitia
BOUGEARD Nicolas
CAVECCHI Marie-Christine
DECLERCK Mickaël
DUBRAY Paul
ECARD Sabrina
EON Pierre-Edouard
ETORE-MANIKA Edwina
FROMENTEIL Anne
HADDAD Patrick
HAQUIN Xavier (Départ 12 h 18 - Pouvoir à PLELAN Noellie)
ISRAEL Deborah
JOSE Patricia
LAMBERT-MOTTE Gérard
MELO Manuela
METREF Nadia (Départ 11 h 31 - Pouvoir à BERTOLINI Pascal)
MOINE Sarah
PELLISSIER Véronique
PHILIPPON Aziza
PLELAN Noellie
PUEYO Alexandre
RAFAITIN-MARIN Agnès
ROBIN Patrice
ROULEAU Philippe
RUSIN Isabelle
SABOURET Cédric
SCOLAN Muriel
STREHAIANO Luc
SUEUR Philippe
TINLAND Virginie
TOUBOUL Morgan
VATEL Thomas
VILLECOURT Céline
ZINAOUI Ramzi

Sont absents :

Mesdames et Messieurs :

MENHAOUARA Nessrine (pouvoir à BOUGEARD Nicolas)

MEURANT Sébastien (pouvoir à VILLECOURT Céline)

TOUNGSI-SIMO Cécilia (pouvoir à SABOURET Cédric)

Le *quorum* est atteint.

Table des matières :

I.	QUESTION D'ACTUALITE	6
II.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	12
III.	INFORMATIONS	13
IV.	APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES ASSEMBLEES DU 1^{ER}, 9 et 16 JUILLET	13
V.	EXAMEN DES RAPPORTS	14
	Désignation prioritaire	14
	1 - Attractivité territoriale - Emploi - Relations internationales - Tourisme - Action culturelle et Patrimoine remarquable - Numérique - Nouvelles Technologies de l'Information	14
	Rapport n° 1-01 Les Ateliers Internationaux de Maîtrise d'Œuvre Urbaine de Cergy-Pontoise - Île-de-France. Subvention à la session 2021.	14
	Rapport n° 1-02 Subventions 2021 aux festivals d'envergure départementale.	15
	- 2 - Finances départementales – Administration générale – Evaluation des politiques publiques – Marchés et commandes publiques – Innovation – Aides aux communes	19
	Rapport n° 2-01 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 214 000 € HT pendant les périodes du 1er au 31 mars 2021 et du 1er au 30 avril 2021 (article R.2123-1 du Code de la Commande publique).	19
	Madame RAFAITIN-MARIN	19
	Madame CAVECCHI	19
	Rapport n° 2-02 Convention de financement départemental du Contrat d'Aménagement Régional (CAR) de la commune de Montlignon.	19
	Rapport n° 2-03 Commune de Montmorency - cession des locaux de l'ancienne sous-préfecture au profit de la société KM représentée par Monsieur KALCAN Thomas.	20
	- 3 - Éducation et collèges - Actions éducatives - Vie étudiante et associative - Égalité des chances - Égalité femmes-hommes - Sport et Olympisme	22
	Rapport n° 3-01 Offre éducative en direction des collégiens du Val d'Oise au titre de l'année scolaire 2021-2022.	22
	Rapport n° 3-02 Soutien départemental à l'étude de programmation et d'insertion urbaine du Campus Sécurité d'Argenteuil.	26
	Rapport n° 3-03 Subvention de fonctionnement aux comités sportifs départementaux civils et scolaires. Soutien au financement de cadres sportifs départementaux.	30
	Rapport n° 3-04 Centre Départemental de Formation et d'Animation Sportives (CDFAS) - Participation 2021 et versement du solde.	32
	- 4 - Vie sociale et Insertion - Autonomie - Enfance et Famille - Santé - Sécurité Prévention spécialisée - Logement	34
	Rapport n° 4-01 Financement des actions mises en œuvre dans le cadre de la stratégie valdoisienne de prévention et de lutte contre la pauvreté. Financement des postes et de l'ingénierie dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi. Financement des aides à l'équipement des ateliers et chantiers d'insertion	34
	Rapport n° 4-02 Financement de l'association gérontologique Vallée de Montmorency - Rives de Seine qui gère le Centre Local d'Information et Coordination (CLIC) "Joséphine" - Exercice 2021	37
	Rapport n° 4-03 Subvention de fonctionnement à l'Association "La Source-Villarceaux" pour l'année civile 2021	38
	Rapport n° 4-04 Subvention de fonctionnement aux associations offrant aux valdoisiens des prestations de médiation familiale pour l'année 2021	39

Rapport n° 4-05 Attribution d'une aide départementale aux organismes participant au Réseau départemental d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) pour l'année 2021 et renouvellement de la subvention à la Fédération départementale des centres sociaux	40
Rapport n° 4-06 Convention de coopération avec le Centre Hospitalier de Gonesse pour la création d'une Consultation dédiée aux mineurs vulnérables confiés au service départemental de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	41
Rapport n° 4-07 Avenant à une convention de partenariat avec le Centre hospitalier de Gonesse, dans le cadre du protocole d'accord avec l'Etat pour le financement exceptionnel de mesures relatives à la petite enfance, à la prévention et à la protection de l'enfance, au regard de la stratégie nationale formulée en 2019	42
Rapport n° 4-08 Autorisation de signature d'une convention rédigée pour des partenariats mis en place dans le cadre du protocole d'accord avec l'Etat pour des financements exceptionnels de mesures relatives à la petite enfance, à la prévention et à la protection de l'enfance au regard de la stratégie nationale formulée en 2019	44
Rapport n° 4-09 Présentation du bilan d'exécution 2020-2021 du Plan de prévention et de protection de l'enfance.	45
Rapport n° 4-10 Rapport des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur la gestion du Département du Val d'Oise, relative à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) concernant les exercices 2015 et suivants	47
Rapport n° 4-11 Ajustement du tableau des emplois de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE).	52
Rapport n° 4-12 Subventions de fonctionnement au titre de l'aide aux victimes, de l'accès au droit et de la prévention de la récidive	53
Rapport 4-13 Soutien aux territoires candidats à l'expérimentation "Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée" (TZCLD).	57
Rapport n° 5-01 Exercice du droit de préemption sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) d'intérêt départemental : modalités et délégation à la Présidente du Conseil départemental	61
Rapport n° 5-02 Participation du Département à l'Établissement de Lutte et d'Intervention contre les Zoonoses (ELIZ) au titre de l'année 2021	62
Rapport n° 5-03 Val d'Oise Rénov' - Programme SARE "Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique" en Val d'Oise : approbation d'une convention de mise en œuvre avec la Chambre des métiers et de l'artisanat Île-de-France - Val d'Oise	63
Rapport n° 5-04 Cessation du partenariat Airport Regions Council (ARC) / Conseil départemental du Val d'Oise	64
Rapport n° 5-05 Prise en considération du projet de suppression du Passage à Niveau, dit PN4, situé sur la Route Départementale (RD) 311 sur les communes de Deuil-la Barre et Montmagny	64
Rapport n° 5-06 Commune de Roissy-en-France - Classement de la voie de liaison reliant le rond-point du Terroir et le rond-point de la Dîme vers le domaine public communal de Roissy-en-France	67
Rapport n° 5-07 Commune de Cormeilles-en-Parisis - Reclassement du domaine public départemental d'une section de la RD 48 vers le domaine communal de la commune de Cormeilles-en-Parisis	67
Rapport n° 5-08 Commune de Saint-Brice-sous-Forêt - Reclassement du domaine public départemental des parcelles constitutives de l'assiette foncière de la rue René Cassin et d'une partie de l'avenue Robert Schumann, vers le domaine public communal de Saint-Brice-sous-Forêt	67

VI. DESIGNATIONS

68

Début de la séance à 9 h 33

Madame CAVECCHI

Bonjour à tous. Je vais demander à Madame SCOLAN de faire l'appel.

(Il est procédé à l'appel)

Madame CAVECCHI

Merci Madame la vice-Présidente, le quorum est largement atteint.

Vous avez sur votre pupitre une bouteille à votre nom qui va vous permettre d'apporter de l'eau fraîche, du thé ou autre. C'est un cadeau de bienvenue pour tout le monde. Merci à la Communication pour ce geste. Emportez-les avec vous car elles sont nominatives et vous n'en aurez pas deux fois.

(Rires)

I. QUESTION D'ACTUALITE

Madame CAVECCHI

Une question d'actualité a été déposée le 20 septembre dernier par le groupe de Gauche Socialiste et Écologiste, qui concerne une demande d'installation d'une annexe de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) à Argenteuil.

Je vais vous lire l'article du Règlement intérieur qui dit qu'"avant de passer à l'ordre du jour, le Président ou la Présidente donne connaissance au Conseil Départemental des informations qui le concernent et une question d'actualité ayant trait au Département peut être formulée par chacun des groupes. Elle doit être déposée par écrit - c'est ce qui a été fait - au secrétariat de l'Assemblée au plus tard le lundi 13 h 00 précédent la séance publique. Elle est exposée en début de séance - c'est ce que nous allons faire tout à l'heure - par le représentant désigné par le groupe en charge de cette question d'actualité et avec un temps de 3 minutes pour l'exposer. La Présidente ou le Président y répond immédiatement ou désigne pour ce faire un vice-Président s'il en juge l'utilité. Les questions d'actualité ne donnent pas lieu à débat. Cependant, l'auteur peut, s'il veut répondre, apporter un complément d'information en 1 minute, ce qui peut être appelé une "explication complémentaire" par rapport à ce qu'a dit le Président de séance."

Avant que nous évoquions cette question d'actualité déposée par le groupe de la minorité et comme le prévoit le Règlement intérieur, je vais vous informer d'actualités de l'ADF (Assemblée des Départements de France) qui nous concernent très directement.

Avant que la reprise épidémique de la pandémie que nous connaissons ne nous conduise à ajourner le Congrès des Départements de France qui devait se tenir au printemps dernier à La Rochelle, il avait été décidé par les Présidents de Départements, proposé par Dominique BUSSEREAU qui était le Président de l'ADF à l'époque, que ce Congrès puisse réunir de très nombreux Conseillers départementaux élus dans toute la France. Aujourd'hui, c'est le Président SAUVADET qui a pris la tête de l'ADF et j'ai le plaisir et l'honneur d'avoir été élue Vice-Présidente. Je faisais partie du Bureau et le Département du Val-d'Oise sera au COMEX (Comité exécutif) et au Bureau. N'hésitez pas à me faire passer des demandes si vous souhaitez avoir un relais.

En concertation avec les deux groupes politiques de l'ADF, il a été décidé de mener un travail de fond en vue, notamment, de réaffirmer la place et le rôle de nos Institutions départementales dans notre République décentralisée, dans le cadre du débat national qui va s'ouvrir à l'occasion des élections présidentielle et législative de 2022. L'ADF organise donc Les Grandes Assises des Départements les 1^{er}, 2 et 3 décembre prochains. Ce n'est pas "la porte à côté", c'est à Bourg-en-Bresse dans l'Ain. La volonté de l'ADF, comme cela avait déjà été le cas l'année dernière, est de faire participer chaque Conseillère et Conseiller départemental(e), s'il (elle) le souhaite, à ce Congrès.

Celles et ceux d'entre nous qui étaient élus au cours de la mandature précédente, on avait déjà fait une liste de certains d'entre nous à l'époque qui étaient d'accord pour assister au Congrès de La Rochelle. Aujourd'hui, par rapport à Bourg-en-Bresse et puisque c'est dans un timing assez serré, je ne dispose pas à ce stade de beaucoup plus de détails mais je tenais à vous informer de cette capacité/faculté pour celles et ceux qui auraient envie de rejoindre le Congrès et que nous allions, tous ensemble pour le Val d'Oise, en délégation, aux Assises des Départements les 1^{er}, 2 et 3 décembre prochains.

Dès que j'aurai du nouveau, je vous le ferai savoir pour vous donner le programme puisque c'est ce qui est intéressant. Si l'on y va, c'est pour travailler un peu, même beaucoup. Sachez que si vous avez des dates à retenir, bloquez vos dates si vous souhaitez rejoindre Bourg-en-Bresse.

Oui, Monsieur SABOURET.

Monsieur SABOURET

Vous avez terminé ?

Madame CAVECCHI

Pour cette partie-là, oui.

Monsieur SABOURET

Merci pour cette information. Naturellement, le groupe de l'opposition y participera dans les conditions que vous préciserez aussi rapidement que possible. J'en profite pour vous féliciter pour votre nomination comme vice-Présidente de l'ADF où vous défendrez ardemment, je pense, vos convictions.

Madame CAVECCHI

Absolument. N'en doutez pas.

(Applaudissements)

Merci beaucoup. Cette annonce faite, nous avons reçu lundi un texte de la part du groupe de la minorité, intitulé "Question d'actualité". Vous allez dire que je polémique mais pour moi, l'actualité est l'actualité du Département. Je me dis que peut-être la question que vous avez posée n'est pas tout à fait l'actualité actualité. Pour moi, l'actualité aurait pu être : qu'en est-il du chantier de la MDE ? Quand va-t-elle ouvrir ?

Jusqu'à présent, vous nous aviez déposé des motions que l'on reportait puisque l'on discutait selon le Règlement intérieur. C'est une autre manière de nous interroger. Après, si l'on a des divergences sur l'actualité, c'est comme cela. Je vous laisse la parole.

Monsieur SABOURET

Pour notre groupe, c'est Nadia METREF qui présente la question d'actualité.

Madame METREF

Madame la Présidente, chers collègues, un français sur six en situation de handicap, près de 400 000 enfants en situation de handicap sont scolarisés, pour la plupart en milieu ordinaire et 11 millions d'aidants accompagnent ces enfants ou adultes. Afin de construire une société réellement inclusive, les pouvoirs publics s'engagent, au premier rang desquels les Conseils Départementaux et les MDPH.

En Val d'Oise, la MDPH a mis en place des politiques innovantes sur la base du schéma départemental afin de réduire les délais de prise en charge et de développer des solutions pour les situations encore complexes. Si le non-recours à la PCH ou à l'AAH est moins inquiétant que pour le RSA, il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre de valdoisiens ignorent encore qu'ils peuvent bénéficier d'un accompagnement de la part de la MDPH. Le non-recours aux ESMS après notification est également une problématique qui n'est pas éteinte malgré la qualité du travail des associations valdoisiennes.

Trop souvent dans les démarches de première intention (reconnaissance travailleur handicapé mais pas seulement), l'éloignement de la MDPH est un frein pour les potentiels bénéficiaires. Trop souvent les notifications de la MDPH restent obscures pour les usagers ou leurs familles en l'absence de possibilité de se rendre à la MDPH pour obtenir une explication claire de la décision. C'est dans ce cadre que les Conseillers départementaux du groupe de Gauche Socialiste et Écologiste propose d'installer, à titre expérimental, une annexe de la MDPH à Argenteuil afin de tenter de mieux accompagner l'ensemble des valdoisiennes et valdoisiens en situation de handicap.

Cette expérimentation pourrait, en fonction des résultats, être prolongée par un site à l'est du département. Cette annexe de la MDPH pourrait s'installer dans les locaux sociaux de l'immeuble Robert SCHUMAN, proche des transports en commun et du Centre municipal de santé. Il aurait pour objet de réunir un accueil MDPH de première intention et d'orientation dans l'accès au droit (retrait des dossiers, vérification de la complétude des dossiers déposés), un accueil sur rendez-vous quand cela est nécessaire (un jour ou deux par semaine) pour les dossiers plus complexes ou les demandes d'éclaircissement sur les notifications de la MDPH, un interlocuteur privilégié sur place ou en distanciel pour les associations accompagnant les personnes en situation de handicap et leurs proches.

Les Conseillers départementaux de Gauche Socialistes et Ecologistes interrogent la Présidente sur la possibilité de lancer cette expérimentation visant à un meilleur accès au droit des personnes en situation de handicap et leurs proches aidants.

Merci.

Madame CAVECCHI

Merci Madame METREF.

Un petit mot parce que la MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées) du Val d'Oise accompagne à ce jour 92 671 personnes en situation de handicap. Et le Conseil départemental va consacrer en 2021 145 M€ à cette politique fondamentale pour notre Collectivité. L'accueil de nos concitoyens en situation de handicap ne se fait pas aujourd'hui comme il s'est fait auparavant. Il se fait aujourd'hui de la façon suivante : un pôle "information handicap" a été créé et exerce à plein temps une mission d'accueil. Je vous rappelle que lorsque l'on a construit la MDPH - certains s'en souviennent sans doute -, nous avons eu une démarche - cela va peut-être faire sourire - de design de service, c'est-à-dire de travail avec les usagers pour savoir ce dont ils avaient besoin et ce qu'ils souhaitaient. Ce pôle d'information est organisé de manière à accompagner au mieux les usagers dans leurs démarches, ceux qui sont au cœur de notre démarche. Les accueils physiques, téléphoniques, et la gestion des mails sont assurés à raison de 9 demi-journées par semaine par la présence concomitante d'agents administratifs et de travailleurs sociaux.

L'accueil physique diminue cependant au fil des années au profit des échanges par mail. En 2017, il y a eu 13 044 entrées à la Maison du Handicap et 17 972 mails. Ces chiffres ont connu un mouvement continu pour atteindre, en 2020, un nombre de 6 368 entrées et à l'inverse, des échanges par mail avec un nombre de 29 854. Les conseillères handicap, quant à elles, assurent l'accueil de deuxième niveau à travers des entretiens en présentiel ou en distanciel, ces derniers étant de plus en plus fréquents.

Par ailleurs, pour que les usagers puissent être soutenus dans leurs démarches sur l'ensemble du territoire, la Maison du Handicap a créé un réseau "Référénts handicap" animé par le pôle "information handicap" dont j'ai parlé tout à l'heure. Le réseau informe les acteurs du territoire (CCAS, organismes de tutelle, hôpitaux, établissements et services médicosociaux, territoires d'intervention sociale et médicosociale, Pôle Emploi, Collectivités locales, tous les partenaires) sur les prestations existantes, ainsi que sur la manière de remplir les formulaires de demande (Cerfa) qui est apparu il y a un ou deux ans et qui a demandé des efforts de la part de nos agents pour s'adapter et des explications par rapport aux usagers. Cette organisation permet un maillage très fin du territoire et une aide aux usagers, quel que soit leur lieu d'habitation.

Aujourd'hui, le Département et la MDPH doivent répondre à des enjeux cruciaux dans un contexte légal toujours en mutation - et cela continue - et plus encore des besoins croissants de nos publics. Nous engageons aujourd'hui toutes nos forces vers des objectifs prioritaires qui sont les suivants :

- l'organisation et la mise en œuvre du suivi des enfants qui n'ont pas de solution de prise en charge en Institut ;
- l'articulation des secteurs médicosocial et sanitaire qui a besoin d'une forte impulsion de notre Département, en collaboration avec l'ARS ;
- l'élaboration de solutions innovantes permettant d'éviter les ruptures de parcours - c'est important, on le sait, lorsque l'on passe de l'âge de l'enfant à l'adolescence, puis de jeune adulte à adulte et d'adulte à personne plus âgée, on sait qu'il y a des moments extrêmement difficiles et l'angoisse, notamment pour les familles, du vieillissement - et le répit pour les aidants ;
- l'accompagnement à la mise en œuvre des décisions prises en Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, c'est-à-dire dans la phase post-notification, on va vers l'utilisateur et on explique pourquoi - même si l'on a, je pense, des progrès à faire - les décisions ont été prises pour que la personne et la famille puissent comprendre et accepter plus facilement certaines décisions qui pourraient ne pas leur convenir ;
- l'accompagnement des familles en situation de précarité importante et de vulnérabilité ;
- la réduction des délais de traitement - nos délais ont fortement baissé et sont aujourd'hui, je pense que l'on peut en être content parce que l'on est parti de très loin, de 3 mois et demi. Cela paraît long lorsque l'on attend une décision mais la moyenne nationale est de 4 mois et demi. On n'est pas si mauvais que cela - malgré l'augmentation des demandes (+ 26 % de demandes supplémentaires de dossiers ont été déposées en 2021) ;

- le développement du portail "usagers" permettant le dépôt de demande en ligne, la Maison du Handicap allant jusque dans chaque maison disposant d'un ordinateur, sans dégrader ses délais de traitement et en améliorant le confort du demandeur. Aujourd'hui, 7 % des dossiers sont déposés en ligne. La priorité du Département est de développer ce canal haut niveau de service par l'accompagnement des usagers dans cette démarche.

Dans ce contexte, - vous avez déjà imaginé la réponse que je vais vous faire - la création d'antennes locales semblerait aller "à rebours" de cette dynamique de qualité de l'accueil mise en œuvre, fondée à la fois sur une centralisation de la ressource pour optimiser les délais et une modernisation des outils, couplée à une belle animation d'un large réseau de partenaires de proximité. On est aussi capable d'aller chez les gens pour les aider et leur expliquer. C'est quelque chose qui se fait régulièrement.

Créer une antenne à Argenteuil ne me paraît pas aller dans le bon sens par rapport à tout le travail des équipes de la MDPH qui est mis en place aujourd'hui. Voilà ma réponse. Si vous voulez dire un petit mot, je vous en prie.

Madame METREF

Merci pour ce retour Madame la Présidente. Hier, en Commission, nous avons débattu de cette question et j'ai eu un certain nombre de retours dans ce sens. Je me suis empressée d'aller regarder sur l'information de la ville d'Argenteuil et notamment les informations CCAS et il n'était mentionné aucune information sur le handicap et notamment ces référents handicap, ainsi qu'un chargé de mission. Donc cette information, aujourd'hui, n'est pas forcément connue...

Madame CAVECCHI

On va regarder cela de près.

Madame METREF

Je n'étais pas au courant de cela, c'est sûrement une problématique de communication.

Vous indiquez également aujourd'hui que 7 % des dossiers sont déposés en ligne. Lorsque l'on sait qu'un français sur six est en situation de handicap, cela fait peu. Je pense que beaucoup de personnes n'ont pas d'ordinateur et n'ont pas la possibilité physique, si elles n'ont pas d'accompagnant, d'aidant ou autre, de pouvoir déposer leur dossier, de quelle que façon que cela soit et donc souvent, elles renoncent.

Voilà ce que je voulais redire et je vous renvoie tous, si vous ne l'avez pas encore regardée, à l'Actualité parlementaire du 21 septembre où le Sénateur Arnaud BAZIN préconise « des accueils territoriaux des MDPH » et notre groupe était totalement d'accord avec cette proposition.

Madame CAVECCHI

La MDPH est sur le territoire du Val d'Oise.

Madame METREF

Oui bien sûr. Aujourd'hui, des personnes n'ont pas de véhicule ou même d'aidant. Il y a des personnes en situation de handicap seules qui ne peuvent pas venir à Cergy et donc renoncent souvent à leurs droits par rapport à cela.

Madame CAVECCHI

Les CCAS sont très investis. Je pense que celui d'Argenteuil l'est aussi. On va se rapprocher du CCAS d'Argenteuil. Mais je ne doute en aucune manière qu'ils sont efficaces et que cela fonctionne.

Madame METREF

Moi non plus je n'en doute pas. Je vous remercie.

II. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame CAVECCHI

Un petit mot avant d'attaquer notre ordre du jour, l'autre partie. Je voulais vous présenter Monsieur Franck Olivier LACHAUD qui est notre nouveau Directeur Général des Services, qui est arrivé le 1^{er} septembre. Je pense et j'espère que vous lui ferez un superbe accueil. Il a déjà pris le travail en main avec toute sa tête et son énergie. J'espère que l'on va bien travailler, j'en suis même persuadée. Donc Monsieur LACHAUD, au boulot !

(Rires)

Madame CAVECCHI

Nous avons, pour l'examen de l'ordre du jour : l'examen des rapports en Commissions et l'ordre de passage dans notre séance. Si vous le voulez bien, on va avoir une petite urgence parce que l'on a une modification sur le CASDIS et le nombre d'élus désignés au Conseil d'Administration des pompiers. Puisqu'ils ont un Conseil d'Administration cet après-midi, on a d'autres désignations tout à l'heure mais je vais commencer par celle-ci pour pouvoir signer la délibération pendant la séance et l'envoyer tout de suite pour qu'ils puissent avoir les éléments cet après-midi.

Ensuite, je reprendrai un ordre normal d'examen des Commissions en commençant par la première et en terminant par la cinquième. Après, souvenez-vous, on tourne sur les numéros de Commissions qui commencent la séance.

III. INFORMATIONS

Madame CAVECCHI

En informations, quelques dispositions qui concernent nos Commissions. J'ai signé un arrêté le 10 septembre qui a été pris conformément aux dispositions de notre Règlement intérieur avec l'organisation des Commissions, les jours et les heures de réunion de nos Commissions. La première Commission se réunira le mercredi à 14 h 00 en présentiel et en visioconférence, présidée par Philippe SUEUR. La seconde Commission le jeudi à 13 h 30 en présentiel et en visioconférence, présidée par Yannick BOEDEC. La troisième Commission le lundi à 13 h 30 en présentiel et en visioconférence, présidée par Virginie TINLAND. La quatrième Commission le jeudi à 9 h 00 en présentiel et en visioconférence, présidée par Gérard LAMBERT-MOTTE. La cinquième Commission le lundi à 14 h 30 en visioconférence exclusivement, présidée par Philippe ROULEAU.

Ensuite, quelques informations sur nos rapports. Certains sont passés dans plusieurs Commissions (rapports connexes). Le rapport sur l'offre éducative en direction des collégiens est passé en première et en cinquième Commissions et au départ, il était en troisième. Le soutien départemental - qui est aussi en troisième Commission - à l'étude de la programmation et de l'insertion urbaine du Campus sécurité d'Argenteuil est passé en première et quatrième Commissions. Le rapport 4-01 qui est rattaché à la quatrième Commission. Le "financement des actions mises en œuvre dans le cadre de la stratégie valdoisienne de prévention et de lutte contre la pauvreté" est passé en première Commission. En quatrième Commission, on avait les "subventions de fonctionnement au titre de l'aide aux victimes, de l'accès au droit et la prévention de la récidive", rapport passé en troisième. Également rattaché à la quatrième, le "soutien aux territoires candidats à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)" est passé en première Commission. D'ailleurs, ce rapport 4-13 est hors recueil - vous avez dû le recevoir -, il sera examiné en séance.

IV. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES ASSEMBLEES DU 1^{ER}, 9 et 16 JUILLET

Je vais vous demander d'approuver les comptes rendus des Assemblées des 1^{er}, 9 et 16 juillet qui ont dû vous être transmis sur la K-box hier. J'imagine que c'était un peu court pour tout lire, mais je sais qu'en général, on vous envoie les comptes rendus où vous intervenez. Comment cela fonctionne-t-il d'ailleurs ?

Monsieur SABOURET

Il y a la théorie et la pratique. Comme vous l'avez indiqué, la lecture complète est physiquement impossible, y compris pour des lecteurs très rapides. On regarde plutôt ses interventions, en vérité, on ne les regarde pas forcément toutes. Globalement, on fait assez confiance à la rédaction qui est réalisée. C'est avec cette confiance-là que nous voterons pour le compte-rendu.

Madame CAVECCHI

C'est enregistré et reporté en toute fidélité.

V. EXAMEN DES RAPPORTS

Désignation prioritaire

Madame CAVECCHI

A voter en priorité la désignation des représentants du Conseil Départemental au sein du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours). Nous avons délibéré sur 11 titulaires et 11 suppléants, mais il me faut 12 titulaires et 12 suppléants. Je vais vous donner les noms nouveaux : Luc STREHAIANO sera Président, Mesdames FROMENTEIL, RUSIN et PHILIPPON, Messieurs PUEYO, ROULEAU, ARCIERO, DECLERCK, ZINAOU, EON, VATEL et BOUGEARD. Ce sont les titulaires.

En suppléants, je vais commencer par les dames si vous le permettez : Mesdames TINLAND, ETORE-MANIKA, ECARD, MOINE, BOISSEAU, RAFAITIN-MARIN, PLELAN et PELISSIER. Et j'ai Messieurs DUBRAY, LAMBERT-MOTTE, TOUBOUL et HADDAD.

On est bien ? Il n'y a pas de changement à part un ou deux noms qui ont dû être modifiés.

Si vous le voulez bien, je passe au vote. Qui est contre cette proposition ?

Qui s'abstient ?

Tout le monde est d'accord. Merci beaucoup.

1 - Attractivité territoriale - Emploi - Relations internationales - Tourisme - Action culturelle et Patrimoine remarquable - Numérique - Nouvelles Technologies de l'Information

Rapport n° 1-01 Les Ateliers Internationaux de Maîtrise d'Œuvre Urbaine de Cergy-Pontoise - Île-de-France. Subvention à la session 2021.

Madame CAVECCHI

Vous le savez, chaque année, le Département accueille les Ateliers Internationaux de Maîtrise d'Œuvre Urbaine de Cergy-Pontoise, l'occasion pour des chercheurs, des étudiants internationaux invités et qui viennent du monde entier, d'interagir sur nos grands enjeux d'aménagement sur notre territoire et les espaces urbains. Pour qu'il nous explique cela un peu mieux, je vais donner la parole à Monsieur SUEUR.

Monsieur SUEUR

Oui merci beaucoup. Tout est dit Madame la Présidente. Ces Ateliers, de très belle qualité, existent depuis 40 ans. Il est certain que nous avons là des participants internationaux, des équipes japonaises, brésiliennes, sont venues participer. Mais il y a peut-être une interrogation que l'on peut avoir : quel est le destin de toutes ces études depuis 40 ans ? C'est une question difficile à répondre, qui nourrit d'autres réflexions.

Ici, nous avons 30 000 € parce que le territoire va être concerné et comment résister pour une ville vivable, habitable et désirable ? Ce mot "désirable" nous invite à voter cette subvention.

Madame CAVECCHI

Ecoute, je pense que c'est un moment important lorsque l'on choisit son lieu d'habitation, d'avoir envie. Donc "désirable" me paraît un joli terme.

S'il n'y a pas de remarque, je passe au vote. Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité, merci.

Rapport n° 1-02 Subventions 2021 aux festivals d'envergure départementale.

Madame CAVECCHI

Vous savez combien nous sommes attachés, toute et tous, à la culture, à l'attractivité culturelle de notre département. Je donne la parole à Madame JOSE.

Madame JOSE

Merci Madame la Présidente, mes chers collègues. Les festivals d'envergure en Val d'Oise témoignent de toute la richesse et la diversité de l'action culturelle menée dans notre département. Parce qu'ils touchent à tous les champs artistiques, parce qu'ils sont des occasions de rencontres avec la création, ils contribuent à deux priorités du Département : la diffusion de l'offre sur l'ensemble du territoire et la conquête de nouveaux publics.

Par ailleurs, ces festivals favorisent un rayonnement culturel hors des frontières du territoire valdoisien. Leur effet d'entraînement, leur pouvoir d'attractivité génère ainsi de multiples retombées économiques, sociales et touristiques, essentielles en cette période post-COVID-19.

A ce titre, il est proposé, mes chers collègues, de soutenir les éditions 2021 de six festivals et d'une compagnie. Le festival d'Auvers-sur-Oise pour un montant de 219 000 €, le festival baroque de Pontoise pour une subvention de 80 000 €, le festival Jazz au fil de l'Oise pour une subvention de 45 000 €, le festival musical d'automne des jeunes interprètes pour 23 100 €, le festival théâtral du Val d'Oise pour une subvention de 191 000 € et il est proposé d'attribuer une subvention de 8 000 € à la compagnie Cassandre, lauréate du fonds d'aide à la création mutualisée pour la création de son spectacle *Campagne*. Ce qui nous fait un montant total d'aides de 566 100 €.

Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci Madame JOSE.

Des interventions ?

Pas d'intervention.

Nous votons. Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité, merci beaucoup.

Rapport n° 1-03 Subventions 2021 aux lieux de diffusion du spectacle vivant.

Madame CAVECCHI

Là aussi, nous sommes présents pour accompagner ce travail sur notre territoire.

Madame JOSE

Je vous remercie Madame la Présidente, mes chers collègues, le Département porte une attention particulière aux lieux de diffusion du spectacle vivant qui joue un rôle structurant sur le territoire et mène une politique artistique ambitieuse et auprès de tous nos publics. Comme vous le savez, ces foyers de diffusion ont été fortement impactés par la crise, les poussant à s'adapter à des formats alternatifs pour, d'une part, conserver le lien ou renouer avec le public et d'autre part, accompagner les équipes artistiques dont les spectacles ont été annulés. J'ajoute que le deuxième confinement a néanmoins permis, pour la plupart des lieux de diffusion, le maintien de l'éducation artistique dans les établissements scolaires et l'organisation de spectacles dans les écoles et collèges, ce qui est, je vous le rappelle, une priorité du Département, à laquelle je suis particulièrement sensible.

Aussi, Madame la Présidente, mes chers collègues, je vous propose de soutenir cinq lieux majeurs et deux compagnies à hauteur de 828 361 € afin de promouvoir la culture partout et pour tous, pour Points communs, nouvelle scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise, 541 846 € dont 51 000 € fléchés sur le développement des actions en direction des collégiens, le théâtre Paul ELUARD de Bezons pour une subvention de 105 980 € dont 4 900 € fléchés sur la résidence de la compagnie Olivier DUBOIS en direction des publics amateurs, l'Espace Michel BERGER de Sannois, labellisé "Scène de musiques actuelles" pour une subvention d'un montant de 59 565 €, le centre des arts d'Enghien-les-Bains, scène conventionnée d'intérêt national, mention "art et création pour les écritures numériques" pour une subvention de 51 170 €, le théâtre de l'Usine à Eragny-sur-Oise avec une subvention en sa faveur de 65 500 €.

Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci Patricia.

Des remarques ?

Monsieur SABOURET

Une remarque générale - on n'avait pas forcément prévu d'intervenir - mais je voulais souligner que le monde de la culture a beaucoup souffert. Je pense que c'est l'un des secteurs qui a le plus souffert avec le tourisme d'affaires qui n'est pas négligeable sur notre territoire. Mais le monde de la culture, globalement, a été extrêmement impacté par la crise de la COVID-19 et il est important de maintenir les soutiens, voire de les renforcer et de relancer une politique culturelle qui n'est pas réservée qu'aux cœurs de métropoles. Il est important que l'on diffuse la culture sur des territoires comme les nôtres qui sont périurbains et ruraux, et que l'on amène véritablement la culture partout avec beaucoup d'énergie.

On votera naturellement pour, mais je tenais à dire cela parce que le monde de la culture a vraiment besoin d'être aidé.

Madame CAVECCHI

Nous sommes évidemment d'accord et je vous rappelle que l'année dernière, nous avons maintenu les subventions alors que les programmes n'étaient pas réalisés. Tous ensemble, nous avons vraiment fait cet effort de soutenir nos partenaires parce que c'est essentiel. Les lieux de diffusion, je vous rappelle par exemple que la scène de Cergy, en partenariat avec le Département, fait le travail pour aller vers les collégiens et sur le territoire. Cela fait partie des demandes que j'ai faites depuis plusieurs années et on arrive maintenant à avancer sur ce sujet.

Vous avez tout à fait raison et je pense que tout le monde sera d'accord là-dessus, il faut que la culture aille au cœur de tous. Il faut qu'on la développe, comme une pieuvre : on a la tête et... C'est essentiel et c'est bien l'intention que l'on a et on a d'ailleurs déjà commencé.

Si vous le voulez bien, nous votons. J'ai cru comprendre que vous étiez d'accord, donc tout le monde est d'accord.

Unanimité, merci beaucoup.

Rapport n° 1-04 Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France, de la Région Île-de-France et du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique (SMOVON).

Madame CAVECCHI

Je vais redonner la parole à Madame JOSE.

Madame JOSE

Merci Madame la Présidente.

Nous inversons un peu les choses puisque c'est le Département qui sollicite à présent des subventions. La première pour un montant total de 111 840 € est adressée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France dans le cadre d'un protocole d'accord engagé depuis 2012 et qui permet la co-construction de projets et la mutualisation des collectifs publics en faveur de la promotion du spectacle vivant et de l'éducation artistique et culturelle dans le Val d'Oise. Il s'agit d'un dispositif exemplaire puisqu'il permet de renforcer la capacité d'action du Département et il témoigne des bonnes relations que nous entretenons avec la DRAC. La deuxième subvention, à hauteur de 5 055 €, est sollicitée pour la manifestation L'Estival de l'abbaye de Maubuisson dont l'objectif est de maintenir une programmation durant les mois d'été et ainsi, préserver le lien avec le public et soutenir les artistes. Enfin, une subvention d'investissement de 25 000 € est sollicitée auprès de Val d'Oise numérique pour la mise en œuvre d'un parcours numérique à l'abbaye de Maubuisson.

Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Très bien. Il s'agit d'aller faire des fouilles archéologiques donc on a besoin de matériel particulier et la Direction de l'action culturelle et le service départemental d'archéologie a besoin de matériel que le SMOVON peut être à même de nous aider à acquérir. C'est important.

Merci Patricia.

Avez-vous des remarques ?

Nous votons. Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité, merci beaucoup.

- 2 - Finances départementales – Administration générale – Evaluation des politiques publiques – Marchés et commandes publiques – Innovation – Aides aux communes

Rapport n° 2-01 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 214 000 € HT pendant les périodes du 1er au 31 mars 2021 et du 1er au 30 avril 2021 (article R.2123-1 du Code de la Commande publique).

Madame RAFAITIN-MARIN

Il s'agit de vous présenter les marchés passés selon la procédure adaptée, marchés inférieurs à 214 000 € HT. Ce rapport concerne deux périodes : la première du 1^{er} au 31 mars 2021, le montant des marchés s'élève à 3 749 536,66 € et concerne 744 engagements comptables. La seconde période est du 1^{er} au 30 avril 2021 pour un montant d'1 676 829,81 € qui concerne 462 engagements comptables. Vous avez la liste des marchés en annexe dans votre dossier.

Voilà Madame la Présidente et chers collègues, tel est l'objet de ce donner acte.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Vous avez la liste de tous les marchés qui ont été passés. Si vous avez des questions, n'hésitez pas, faites-le nous savoir, faites-les passer aux services. C'est important, on est dans le détail.

Merci Agnès.

Rapport n° 2-02 Convention de financement départemental du Contrat d'Aménagement Régional (CAR) de la commune de Montlignon.

Madame CAVECCHI

Cela fait partie des dossiers que nous traitons régulièrement et pour cela, je laisse la parole à Monsieur ROBIN, Patrice.

Monsieur ROBIN

Merci Madame la Présidente. Il vous est proposé, mes chers collègues, d'approuver une convention de financement départemental du CAR (Contrat d'Aménagement Régional) qui est porté par la commune de Montlignon. Le programme proposé pour la période 2021-2022 va permettre à la commune de réaliser deux opérations : l'une d'entre elles consiste en la rénovation de la salle des fêtes et la seconde, en la création d'un parking et d'un cheminement piéton. Pour mémoire, la commune de Montlignon compte 3 078 habitants et fait partie de la Communauté d'Agglomération de Plaine Vallée.

Le montant des travaux de l'opération de rénovation de la salle des fêtes est estimé et retenu à 1 707 747 € HT dont 281 549 € de subvention départementale. Le montant des travaux de l'opération de création d'un cheminement est estimé à 516 175 € HT et retenu à 454 494 € pour être précis, dont 90 898,82 € HT de subvention départementale.

L'engagement financier du Département s'élèverait à 372 448 € pour un montant total de travaux subventionnables estimé à 1 862 241,83 € HT. Je rappelle que le Département n'est pas signataire des CAR mais soutient ce dispositif dans le cadre de sa politique d'aide à l'investissement des communes et regroupements de communes (Communautés de communes et EPCI), ceci dans le cadre de l'aide aux communes. Ainsi, les communes et EPCI qui signent un CAR peuvent bénéficier d'un financement départemental sur leurs programmes d'opérations. Tout cela dans le cadre d'une convention de financement spécifique.

Voilà Madame la Présidente, chers collègues.

Madame CAVECCHI

Merci Patrice. Il est vrai qu'entre la Région et le Département, cela permet des aides importantes, essentielles, indispensables même pour que les communes puissent s'équiper et faire des travaux.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais passer au vote. Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité, merci pour Montlignon.

Rapport n° 2-03 Commune de Montmorency - cession des locaux de l'ancienne sous-préfecture au profit de la société KM représentée par Monsieur KALCAN Thomas.

Madame CAVECCHI

Cela me fait plaisir parce que c'est un point final à un dossier un peu long. On en avait discuté, on avait dû donner un délai et vous étiez très pessimiste si je me souviens bien, Monsieur BOUGEARD, donc je suis contente. On est arrivé au bout ici, ils ont eu l'argent. On a bien avancé.

Je donne la parole à Agnès RAFAITIN-MARIN pour qu'elle nous explique ceci rapidement. C'est également un donner acte.

Madame RAFAITIN-MARIN

Cette délibération, comme vous l'avez dit, a pour objet de régulariser la cession des anciens locaux de la sous-préfecture situés au 22 avenue Charles de GAULLE à Montmorency, d'une emprise foncière de 4 069 m² sur laquelle sont édifiés deux bâtiments d'une surface totale de 2 470 m².

Ce dossier a fait l'objet de plusieurs délibérations et il me paraît important de vous faire le récapitulatif de l'historique. Premièrement, une offre d'acquisition à hauteur d'1,025 M€ a été communiquée au Département du Val d'Oise le 7 mars 2018 par Monsieur Thomas KALCAN, entrepreneur local. Nous avons passé une délibération le 13 juillet 2018 qui a validé cette vente sous réserve de l'obtention d'un prêt bancaire afin de financer l'opération et des autorisations d'urbanisme, dont le permis de construire, qui a été obtenu le 24 octobre 2019 pour la création d'un centre d'affaires avec espace de co-working, ainsi qu'une crèche.

La crise sanitaire ayant rendu les organismes de prêt plus frileux à l'octroi de prêt bancaire, l'acquéreur a rencontré des difficultés pour obtenir l'accord de prêt requis. Plusieurs avenants visant à prolonger le délai de la promesse de vente ont donc été signés pour permettre l'obtention de cet accord. Monsieur KALCAN a alors proposé au Département, par un courrier du 14 janvier 2021, le principe d'une vente à terme avec un paiement de 40 % du montant de l'acquisition à la signature de l'acte et 60 % représentant le solde dans un délai maximal de 2 ans.

Le 12 février 2021, le Conseil Départemental a validé ces nouvelles conditions de cession. Monsieur KALCAN a finalement obtenu un accord de prêt portant sur l'ensemble pour un montant total de l'acquisition en avril dernier. L'acte de cession a été signé le 24 juin et le coût total de la transaction a ainsi été perçu par le Département pour un montant d'1,025 M€.

Il vous est donc proposé d'abroger la précédente délibération autorisant la vente à terme et d'acter la signature de la vente, qui est intervenue le 24 juin dernier.

Voilà Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Agnès.

Monsieur BOUGEARD.

Monsieur BOUGEARD

Merci Madame la Présidente. Évidemment, voter pour l'abrogation d'une délibération contre laquelle nous avons voté, on ne peut qu'être d'accord. Merci d'avoir rappelé l'historique, Agnès - on en a parlé hier en deuxième Commission -, la vente à terme n'était pas une bonne solution. Je sais que certains de la majorité partageaient cet avis. Nous ne pouvons donc que nous réjouir de cette nouvelle solution pour laquelle nous allons voter.

Madame CAVECCHI

Je vous en remercie.

Nous votons pour l'abrogation.

C'est l'unanimité, merci beaucoup.

Nous donnons acte pour la cession des anciens locaux de la sous-préfecture. C'est un dossier réglé et je m'en réjouis. Merci à tous.

- 3 - Éducation et collèges - Actions éducatives - Vie étudiante et associative - Égalité des chances - Égalité femmes-hommes - Sport et Olympisme

Rapport n° 3-01 Offre éducative en direction des collégiens du Val d'Oise au titre de l'année scolaire 2021-2022.

Madame CAVECCHI

C'est quelque chose d'assez exceptionnel dans le Val d'Oise et sur l'ensemble des départements. Je pense qu'il n'y a pas quelque chose d'aussi bien mené et ambitieux par rapport à nos collégiens.

Je laisse la parole à Edwina.

Madame ETORE-MANIKA

Merci Madame la Présidente. Bonjour à tous. Comme vient de le dire Madame la Présidente, les actions éducatives ont pour ambition de renforcer et enrichir constamment l'offre éducative. Il faut savoir que malgré la crise sanitaire et le plan Vigipirate, tout de même 104 collèges ont participé et ont bénéficié des actions éducatives sur les 111 collèges publics du Val d'Oise. Cette année, nous avons toujours pour ambition de renforcer, renouveler et pousser les offres éducatives à destination de nos collégiens. Il y a environ 1 millier d'ateliers d'offres éducatives - je ne vais pas tous vous les énumérer - dont quelques-uns nous tiennent à cœur, notamment car nous avons pour objectif de sensibiliser les citoyens de demain sur la citoyenneté, l'égalité femmes/hommes qui fait partie de ma délégation, et les valeurs de la République et de la laïcité.

Dans ce format-là, nous avons comme nouveauté, pour cette année scolaire, le théâtre interactif sur les valeurs de la République et la laïcité - format cher à notre Présidente -, qui permet de mieux comprendre les notions de laïcité de la République, avoir un esprit critique sur ce qui se dit sur les réseaux sociaux et en classe. Cela permettra d'éviter quelques drames que nous avons connus l'année dernière.

Nous avons également le dispositif pour remobiliser sur les mathématiques. C'est une start-up qui s'appelle MyMentor et qui permet d'identifier les lacunes notamment causées par la crise sanitaire en termes de décrochage scolaire. Cela permet de regrouper les collégiens pour progresser ensemble dans un groupe de même niveau, avec les mêmes lacunes.

Il y a ensuite tout ce qui est speed meetings. L'année dernière, nous avons eu des speed meetings avec la situation des filles sur les métiers des Sciences et de l'Industrie. Cette année, nous aurons les speed meetings pour les garçons sur les métiers du sanitaire et social et médicosocial. Nous avons des ateliers vice-versa. Les filles étaient mises à l'honneur l'année dernière sur le savoir dire "non" et cette année, les garçons vont être sensibilisés sur la notion de consentement.

Voici quelques-unes de nos nouveautés pour cette action scolaire. Cette année, le programme d'actions éducatives 2021/2022 contribue à la réussite scolaire de nos collégiens en favorisant l'égalité des chances, les initiatives et la créativité des équipes éducatives et de nos jeunes, tout en favorisant l'ouverture culturelles et la sensibilisation aux enjeux environnementaux. Cela nous donne environ 1 milliard d'actions éducatives pour un montant global d'1 M€. Il faut savoir que l'une de nos promesses de campagne était d'actualiser le catalogue pendant ce mandat et de doubler l'enveloppe.

Merci

Madame CAVECCHI

Merci Edwina.

Monsieur HADDAD.

Monsieur HADDAD

Merci Madame la Présidente, Madame la Conseillère départementale, bien sûr le groupe votera pour cette délibération. Quelques remarques tout de même. D'abord, il est très bien de développer des forums sur les valeurs de la République et la laïcité. On en a évidemment particulièrement besoin.

Une interrogation et un bémol. Une interrogation sur ce qui a été dit et qui est également dans la délibération, sur ces ateliers qui, finalement, sont non-mixtes. Même s'ils visent à terme la mixité sur les métiers, en ayant des ateliers genrés sur les métiers du sanitaire et du social pour les garçons et sur les métiers scientifiques pour les filles, il serait peut-être préférable d'avoir des ateliers mixtes sur les deux types de métiers plutôt que de séparer dès le collège. Je ne suis pas sûr que la méthode soit la bonne pour ces ateliers speed meetings.

Même type de remarque sur les ateliers du savoir dire "non" pour les filles, on a des ateliers sur le savoir dire « non » pour tout le monde aujourd'hui, au-delà du phénomène de harcèlement, sur le phénomène de consommation de stupéfiants. L'idée serait peut-être de retravailler sur cela pour avoir des ateliers mixtes à la fois sur le consentement, sur le harcèlement et toute une série de dérives que l'on peut avoir dès le collège, et peut-être pas ajouter de la séparation et de la non-mixité, même si l'objectif est louable.

La deuxième remarque est sur le montant global de tout ce qui est financé ici. On est plutôt sur 850 000 € mais on arrondit à 1 M€.

Madame CAVECCHI

Pardon, je vous interromps parce que l'on est sur deux budgets puisque cela commence en septembre jusqu'à décembre. Le million d'euros est sur l'année scolaire et on est sur deux budgets. Je clarifie.

Monsieur HADDAD

Très bien. Ce que j'ai entendu comme annonce et qui me va bien est le fait de doubler cette somme puisque c'était la demande que l'on allait faire, donc tant mieux si elle est anticipée puisqu'aujourd'hui, cela fait environ 66 000 collégiens dans le Val d'Oise, on doit être à 15 € par an et par collégien. Je pense que l'on peut doubler cet effort au vu de l'importance du sujet et de tout le travail préventif que cela permet de réaliser pour éviter le décrochage et toute une série de problématiques et de dérives. On ne peut que s'encourager mutuellement à accentuer cet effort puisque nos collégiens en ont bien besoin.

Madame CAVECCHI

Merci Monsieur HADDAD.

Doubler bien sûr, mais on n'est pas parti de rien. On a construit ce programme au fur et à mesure. Il est évolutif, il s'enrichit année après année et on est parti de très loin. C'est vraiment une ambition que l'on a, cela semble essentiel et on se rend compte que c'est très riche et exceptionnel. Lorsque l'on circule et que l'on discute avec les autres Départements, c'est vraiment aux valdoisiens donc je pense que l'on peut tous - et je sais que vous l'êtes - être assez fiers de ce que l'on met en place.

Le genre. La Droite, je me dis quand même que c'est nous qui mettons en place des ateliers genrés, ce qui est assez extraordinaire. Mais oui parce que lorsqu'ils sont ensemble, ils ne réagissent pas de la même manière. Là, on va les "lâcher" entre garçons. On a quand même un souci qui est que tous les métiers sanitaires, "sociaux", etc. sont occupés par des filles. Les garçons se disent : "ouh là là, qu'est-ce que c'est que cela ?" Et les garçons et les filles ne réagissent pas de la même façon lorsqu'ils sont ensemble. On fait un test, on va essayer, on va voir ce que cela donne. Je pense qu'Edwina et Virginie ont réfléchi à la question par rapport à ce qui se passe d'habitude.

Virginie, tu veux dire un mot ?

Madame TINLAND

Je prends la parole Edwina mais je te la rends après. Je voudrais préciser que la plupart des ateliers que nous organisons sont mixtes. Les forums théâtre sont mixtes mais néanmoins, notamment les métiers qui sont peu ouverts et qui semblent malheureusement genrés à l'origine, on essaie de les ouvrir aux filles lorsque ce sont des métiers qui semblent plus masculins et inversement, les métiers du social qui semblent féminins, il faut les ouvrir. On les ouvre mais ces speed meetings sont toujours mixtes, jamais on ne les ferme. Certains collègues font peut-être des ateliers où ils sensibilisent davantage les filles ou les garçons, mais la plupart du temps, tous les ateliers et notamment les forums pour savoir dire "non", etc. sont mixtes.

J'ai assisté cette semaine à l'ouverture d'une classe aéronautique au collège CHABANNE à Pontoise, où une convention a été signée avec une société de Saint-Ouen-l'Aumône, le collège et l'éducation nationale. Le Principal m'expliquait à la fin de cette visite que 30 collégiens de 4^{ème} et 3^{ème} vont suivre cette classe aéronautique et il voulait absolument qu'elle soit mixte, mais il m'a dit avoir fait toutes les classes de 4^{ème} et 3^{ème} une à une pour trouver des filles. Or, beaucoup de métiers sont aussi ouverts aux filles. Il a trouvé difficilement 15 filles pour harmoniser cette classe et qu'elle soit mixte.

Donc ce n'est pas si simple. On y travaille tous et je pense que l'on va tous dans le même sens à ce niveau-là.

Madame CAVECCHI

Edwina, on a tout dit ? Très bien.

Que les filles qui sont meilleures à l'école - il faut quand même le dire, excusez-moi Messieurs, Monsieur le Proviseur vous pourriez me dire la même chose - ...

(Réponse plaisanterie inaudible)

(Rires)

Madame CAVECCHI

Il n'a pas la parole, c'est moi qui l'aie.

Que les filles qui sont meilleures à l'école aillent jusqu'au bout et qu'elles osent parce que c'est cela en fait. Et les garçons qui n'ont pas envie de devenir ingénieurs et qui peuvent devenir assistants sociaux ou sages-femmes, pourquoi pas ? On est vraiment dans cet esprit et tous ensemble. Merci d'avance.

(Intervention inaudible)

Madame CAVECCHI

Non, tu n'as pas la parole. C'est décidé, c'est comme cela.

Je vous invite à voter. Je sens que vous allez tous être d'accord pour voter à l'unanimité cette délibération et je vous en remercie.

Rapport n° 3-02 Soutien départemental à l'étude de programmation et d'insertion urbaine du Campus Sécurité d'Argenteuil.

Madame CAVECCHI

C'est un dossier qui a été travaillé depuis déjà plusieurs années, depuis 2018, avec la Région, Madame la Rectrice, Monsieur le maire d'Argenteuil naturellement, le Président GERMINET, pour l'implantation d'un campus des métiers et qualifications d'excellence autour des métiers de la sécurité à Argenteuil. On vous propose une subvention d'investissement. Je laisse la parole à Madame PHILIPPON.

Madame PHILIPPON

Merci Madame la Présidente, bonjour mes chers collègues. Effectivement, Madame la Présidente, le Campus des Métiers et de Qualifications (CMQ) d'excellence répond à un fort besoin en formation dans le secteur de la sécurité dans les 10 prochaines années.

A brève échéance, le CMQ permet de former notre population à des fonctions nécessaires pour les JO par exemple et ainsi, assurer des emplois pour nos jeunes valdoisiens. A plus long terme, les besoins en nouveaux emplois dans les métiers de la sécurité sont estimés aux alentours de 50 000 sur l'Ile-de-France.

Nous continuons à nous engager dans ce projet majeur pour notre territoire, comme nous nous sommes engagés dès le départ auprès de la Présidente d'Ile-de-France pour garantir l'atterrissage du CMQ à Argenteuil alors que d'autres territoires s'étaient également positionnés tels que Melun et le Département des Yvelines. Nous remercions d'ailleurs la ville d'Argenteuil pour sa forte implication dans le montage du projet et dans son atterrissage financier.

Après l'annonce du départ de l'IUT d'Argenteuil à l'horizon de 2024, il était indispensable de proposer un nouvel établissement de formation de proximité dans le Sud du département et surtout dans un secteur à forts débouchés. C'est chose faite grâce au projet de CMQ.

Le réemploi du campus de l'IUT par le CMQ permettra ainsi de limiter les coûts d'installation. Bien évidemment, les travaux de rénovation et d'aménagement restent nécessaires et sont estimés entre 8 à 10 M€.

Voilà mes chers collègues. Afin de consolider cette estimation, l'étude de programmation immobilière et d'investissement urbaine par laquelle est sollicité aujourd'hui le Département est une étape indispensable. Le Département est sollicité à hauteur de 50 % de l'étude dans une limite maximale de 45 000 €.

Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci Madame PHILIPPON.

Monsieur BOUGEARD.

Monsieur BOUGEARD

Merci Madame la Présidente, chers collègues, de quoi parlons-nous ? D'un concept, d'un label, d'une dynamique autour de la sécurité et de la cyber-sécurité. C'est un thème non seulement porteur, économiquement, politiquement, mais nous en sommes persuadés, c'est un thème d'avenir. Que le territoire d'Argenteuil ait décroché cette dynamique, nous ne pouvons que nous en réjouir. Où nous sommes un peu plus dubitatifs, c'est dans la présentation en particulier de cette délibération et dans ce que nous vivons dans la réalité sur le territoire argenteuillais.

On parle dans la présentation d'"étouffer l'offre de formation". En quoi étouffons-nous l'offre de formation quand il s'agit d'une opération à tiroir, de remplacer l'IUT qui quitte notre territoire, notre ville, pour s'installer à Neuville ? Nous sommes au mieux dans une opération de compensation et cela nous inquiète. Nous parlons d'Argenteuil, la quatrième ville d'Ile-de-France. Argenteuil, la première ville du Val d'Oise. Argenteuil, plus de 10 % de la population du Val-d'Oise. Donc nous nous retrouvons dans une situation où, dans cette "grande et belle ville" - pour reprendre les mots chers à certains d'entre nous -, l'enseignement supérieur n'existe quasiment plus. Et cela nous inquiète. Nous vous alertons, élus de la majorité comme de la minorité parce que nous serons dans cette dynamique, j'en suis sûr. N'abandonnons pas ce territoire. Nous n'avons pas étouffé, on compense. À terme, nous verrons bien, nous sommes suffisamment vigilants et nous serons tous attentifs, mais il y a quand même quelques signes. Vous prenez dans votre délibération ce qui s'est passé cette rentrée, on nous parle de "formations Bac +1", mais cela n'existe pas. Dans la grille de validation européenne, le Bac +1 n'existe pas, comme d'ailleurs ce problème que nous avons avec les BTS, le Bac +2 n'existe pas non plus.

On se réjouit d'avoir 3 formations Bac +1 en vidéo-protection, en gros, des opérateurs devant les caméras de surveillance des supermarchés ou des centres urbains, et un Bac +1 de management de proximité. En fait, on forme des chefs d'équipe de vigiles de supermarchés.

(Quelques réactions dans la salle)

Monsieur BOUGEARD

Renseignez-vous bien sur le contenu de cette formation qui a été mise en place. Je ne dénigre pas ces métiers, attention. Je dis simplement : "attention, nous sommes sur le premier territoire du Val d'Oise et quelle opportunité offrons-nous ?". Pour le moment, nous constatons cela.

Donc oui, nous voterons bien sûr cette délibération parce qu'il faut bien lancer cette dynamique, nous sommes tout à fait d'accord. Mais nous tirons quelque part une sonnette d'alarme en disant : "attention, soyons exigeants sur ce qui va être fait. Pour le moment, les signes ne sont pas là".

Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Nous avons l'habitude d'être exigeants.

Madame TINLAND.

Madame TINLAND

Pardon, j'ai appuyé par mégarde sur le micro mais cela va me permettre de préciser que l'on participe là à une étude programmatique. On n'en est pas encore au stade du contenu pédagogique qui ne nous appartient pas. C'est comme dans les collèges quand on parle d'heures, etc. on n'est pas toujours responsable de tout. Néanmoins, à ce stade c'est déjà bien et vous nous avez suffisamment souvent demandé que cela se fasse à Argenteuil et que des choses s'éclatent un peu sur l'ensemble du département.

Madame CAVECCHI

De toute façon, le contenu pédagogique est travaillé avec Madame la Rectrice, ses équipes et les Ministères. Ce n'est pas nous qui créons la pédagogie.

L'université, de toute façon, serait partie, Monsieur BOUGEARD. Vous le savez très bien puisque ce bâtiment ne lui correspondait plus, était mangeur d'énergie folle. Cela ne correspondait pas du tout à ce qu'elle attendait pour travailler avec ses étudiants, pour l'IUT. Je trouve que c'est une possibilité offerte avec des formations, il est écrit "Bac +1" cela doit être vrai, "réseau et cyber-sécurité", ils vont peut-être créer des choses. Aujourd'hui, cela n'existe pas parce que cela n'existe nulle part ailleurs en Ile-de-France mais plutôt que de laisser un bâtiment vide, de toute façon l'université partait puisque nous avons cherché à Argenteuil d'autres locaux et cela n'a pas pu être réalisé car cela ne correspondait pas non plus.

Vous savez bien que l'université de Cergy est en perpétuelle évolution et va donc travailler sur le sujet. Je pense que les étudiants qui sont à Argenteuil et qui auraient voulu aller à l'IUT d'Argenteuil iront à l'IUT là où cela va être organisé sur notre campus.

Monsieur HADDAD.

Monsieur HADDAD

Merci. Je profite de cette délibération pour dire qu'il est important qu'il y ait des pôles universitaires comme cela dans les grandes villes car c'est là où il y a la population et donc il me paraît important que ces populations-là aient accès à une offre en proximité et que les centres-villes les plus importants aient une offre universitaire.

A ce titre-là, j'informe le Département qu'il y a un projet à Sarcelles - cela a été dit par Jean CASTEX lorsqu'il est venu le 7 mai dernier sur le fait qu'il allait y avoir une extension de l'offre de l'IUT -. A priori, dans un premier temps, cela se fera dans les locaux de l'IUT de Sarcelles et donc il n'y aura pas besoin ni d'étude de programmation, ni de travaux bâtimentaires. Mais dans un deuxième temps, il y a un projet de *Maker School* tournée vers les métiers du numérique sur lequel on travaille avec la Communauté d'Agglomération, l'université - on a vu François GERMINET qui est très partant sur ce sujet-là, Bac -3/Bac +3 - et on sollicitera l'aide du Département pour une étude de programmation pour les locaux.

Je voulais vous informer que dans cette politique-là, on avait quelque chose de bien avancé et de proactif à Sarcelles et que l'on aimerait avoir le Département comme partenaire.

Madame CAVECCHI

Je ne doute pas qu'il soit présent, Monsieur HADDAD.

Pour revenir à la formation, vous avez vu dans la délibération que chaque année, le campus Sécurité va accueillir 6 500 élèves du secondaire, 1 500 étudiants, 500 managers d'entreprise et 200 usagers internationaux. C'est vraiment quelque chose de nouveau. On va suivre cela de très près. Pour le moment, on s'engage sur l'étude à 50 % et j'ai cru comprendre que vous alliez voter cette délibération.

Je pense que tout le monde est d'accord.

Unanimité, merci beaucoup.

Rapport n° 3-03 Subvention de fonctionnement aux comités sportifs départementaux civils et scolaires. Soutien au financement de cadres sportifs départementaux.

Madame CAVECCHI

Voilà quelque chose qui nous touche et nous tient à cœur. Je vais donner la parole à Xavier HAQUIN qui va nous expliquer tout cela avec précision.

Monsieur HAQUIN

Merci Madame la Présidente, chers collègues, nous parlions tout à l'heure du monde de la culture qui a été impacté par la crise sanitaire mais le monde sportif aussi a été impacté directement et indirectement puisque l'on a une inquiétude sur le renouvellement du nombre de licenciés cette année, notamment chez nos jeunes adolescents à partir de 12 ans où l'on voit se dessiner un creux des inscriptions. Je vous rappelle que les comités départementaux fonctionnent avec une partie des recettes des licences puisqu'une grande partie part dans les Ligues et Fédérations.

Il était important au niveau du Département de maintenir le soutien à ces comités départementaux et scolaires, et ce pour leur fonctionnement : 266 300 € et 64 500 €. Je tiens à ajouter qu'avec Madame la Présidente, nous allons recevoir la plupart des Présidents de comités sportifs pour évoquer la politique qu'ils vont mener sur le département, mais aussi commencer à avoir une projection pour les JO 2024. Il y a un travail fait, ce qui était déjà le cas mais nous allons un peu regarder ce qui se passe.

Regarder également sur les 18 comités départementaux pour lesquels nous donnons 360 000 € pour la participation au financement de postes de cadres techniques sportifs. Nous sommes le seul Département à le faire. Ce sont 15,5 postes quasiment qui sont financés. Il est important de le faire mais aussi de savoir quelle politique est dédiée et comment il y a un investissement - au sens noble du terme - retour pour le Département sur un certain nombre d'actions dans les collèges par exemple ou dans nos activités.

Ces subventions s'élèvent à 690 800 €. Nous avons également répondu aux demandes des comités, ce ne sont pas des subventions attribuées comme cela. Trois points d'information, de vigilance ou d'attention : le premier sur le comité départemental de judo qui, malheureusement depuis juillet, n'a plus de Président, ni de cadre technique et qui a été mis sous tutelle de la Fédération. Ce qui a eu pour conséquence que nous avons bloqué sa subvention pour discuter et voir comment les choses vont avancer.

Deuxième point, vous ne voyez pas apparaître la subvention du comité départemental olympique puisqu'il y a eu renouvellement des Instances également pendant l'été et qu'avec Madame la Présidente, nous allons recevoir le Président et le Trésorier pour voir quelle est la politique et quel partenariat nous allons mettre en place. Nous aurons à voter dans les semaines qui viennent la subvention.

Enfin, nous avons le comité départemental d'aviron qui va participer à Défi Seine sur l'Axe Seine. Une équipe va représenter le Val d'Oise et a pour mission - et Madame la Présidente y veillera particulièrement - de ne pas arriver dernière. On vous propose de lui donner 1 000 € pour que notre bateau soit siglé "Val d'Oise" et c'est une opération extrêmement sympathique, intéressante et très forte sportivement.

Voilà Madame la Présidente ce que nous voulions vous proposer ce matin.

Madame CAVECCHI

Merci Xavier.

Des interventions ?

Oui Monsieur SABOURET.

Monsieur SABOURET

Rapidement, un point d'attention. C'est très bien de soutenir les comités départementaux. On a bien entendu la particularité sur le judo.

Je voulais attirer l'attention sur un problème qui nous est remonté assez fréquemment qui est celui des sportifs de haut niveau qui n'entrent pas dans les cases des dispositifs de soutien personnel aux sportifs, notamment dans certaines disciplines qui ne sont pas phares. Un dispositif national existe pour le soutien aux sportifs de haut niveau eux-mêmes mais je pense que dans la perspective des JO 2024, il faut réfléchir à cela parce que l'on a un certain nombre de sportifs, y compris valdoisiens, qui nous sollicitent assez régulièrement et pour qui il faudrait arriver à trouver une solution, en partenariat avec les autres acteurs puisque la Région doit également jouer son rôle car elle a une compétence en matière de sport et de jeunesse.

C'est un point de vigilance que l'on doit avoir et il faut essayer de progresser là-dessus pour aider nos sportifs dans la perspective des JO mais bien au-delà également.

Madame CAVECCHI

De toute façon, c'est ce que l'on fait. Xavier, je te redonne la parole.

Monsieur HAQUIN

Merci Madame la Présidente. Cela existe déjà, peut-être pas suffisamment communiqué, mais nous avons en vue de retravailler tout cela et notamment on a des sports où c'est très compliqué parce que cela se joue seul donc il n'y a pas de staff important autour. On est en train de regarder comment accompagner.

Nous étions en début de semaine au CREPS sur le lancement de la Maison de la performance. L'un de ses buts est aussi d'accompagner les sportifs de haut niveau et pas seulement au niveau sportif, mais au niveau socioprofessionnel parce qu'il y a un enjeu, lorsque l'on a fini sa carrière, que devient-on ? Tout cela fait partie de nos préoccupations. On est en train d'y retravailler pour proposer des parcours et partenariats. On a bien cela en tête.

Madame CAVECCHI

Tout à fait, cela faisait aussi partie du programme d'accompagner ces sportifs.

Je suis dubitative sur l'introduction du breakdance en sport olympique. Je ferme la parenthèse.

Monsieur SABOURET

...pour l'instant qui est bloqué, c'est la question du karaté. On a beaucoup de pratiquants du karaté et je vous invite à continuer de pétitionner pour que le karaté soit sport olympique 2024.

Madame CAVECCHI

Pétitionnons. Je vous invite à pétitionner, pour une fois. Ce n'est pas trop mon style mais franchement... En plus, on est champion olympique donc vraiment, il me semble qu'il y a des choses à pousser si la décision peut être remise en question, ce qui n'est pas une évidence. On peut tout de même essayer. On va travailler sur le sujet Monsieur HAQUIN.

Est-ce que vous êtes tous d'accord pour voter à l'unanimité cette délibération ? Pas de contre ?

Pas d'abstention ?

C'est très bien, merci beaucoup.

Rapport n° 3-04 Centre Départemental de Formation et d'Animation Sportives (CDFAS) - Participation 2021 et versement du solde.

Madame CAVECCHI

Je vais donner la parole à Ramzi ZINAOUI pour qu'il nous parle du CDFAS. Explique ce que c'est.

Monsieur ZINAOU

Le CDFAS est un établissement sportif situé à Eaubonne et qui accueille de nombreux sportifs de haut niveau, pour la plupart subventionnés par le Département et par les Fédérations. C'est un centre de sport-études, on y pratique plusieurs disciplines. On y retrouve différentes installations sportives qui représentent plusieurs sports tels que tous les sports liés à l'athlétisme, le football, le basket-ball et beaucoup d'autres.

La présente délibération a pour objectif de fixer la subvention définitive accordée par le Département à l'EPIC du CDFAS au titre de l'exercice 2021. Conformément à l'article 5 de la convention d'objectifs entre le Département et l'EPIC du CDFAS signée le 30 mai 2018, article relatif aux moyens financiers et matériels, il est stipulé que la subvention annuelle sera versée en trois fois. On a déjà effectué deux versements et conformément à cet article, étant donné que l'EPIC du CDFAS nous a remis un Compte Administratif relatif à l'exercice N-1, il vous est suggéré de valider le montant de la subvention d'1,6 M€, ainsi que le versement du solde pour un montant de 640 000 €.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Le CDFAS est un organe départemental, je ne dirais pas "annexe" car c'est un mot déplaisant et un peu méprisant, mais vraiment important pour nous. Je vous rappelle que l'on va y faire des travaux de grande ampleur, qui étaient prévus mais qui se trouvent aujourd'hui avec une obligation de réussite de date pour que les travaux soient terminés pour l'accueil de l'équipe olympique américaine qui viendra au CDFAS pour les JO de Paris 2024.

Je vais laisser la parole à Xavier HAQUIN mais cela veut dire que le Département est très impliqué pour que cette structure fonctionne au mieux. Tu peux peut-être nous dire un petit mot par rapport à ce qui a évolué depuis quelque temps, etc.

Monsieur HAQUIN

Merci Madame la Présidente. Il faut quand même se donner des chiffres : il y a 16 M€ pour l'extension et en vue 4 M€ pour entretenir et réparer ce patrimoine. Toute une politique est mise en place au niveau des pôles de formation, mais la formation plus largement également, on nous parle beaucoup de sport santé, on pourra être labellisé pour former les personnes, accueillir des stages de plus en plus nombreux de haut niveau parce qu'il est aussi important que l'on rayonne au niveau départemental, régional, mais aussi national parce qu'il y a beaucoup de demande, répondant par exemple à une problématique qui n'en est pas une mais au niveau du basket-ball, le 3x3 est en train de se développer de façon incroyable et il manque de sites.

Le CDFAS se veut être vraiment dans une dynamique de sport de haut niveau, d'accompagnement également. Je fais une petite parenthèse pour répondre à notre collègue Cédric SABOURET, 140 sportifs sont soutenus par le Département, individuellement, ce qui n'est déjà pas mal.

C'est aussi travailler en réseau pour le CDFAS, se dire que l'on n'est pas une île au milieu du reste, travailler avec le CREPS, l'INSEP et avec nos collègues des villes voisines pour qu'il y ait une dynamique pour les écoliers, les collégiens et les associations. C'est vraiment un projet mais on reviendra très vite vers vous.

Madame la Présidente, je ne prendrai pas part aux votes puisque je préside le CDFAS.

Madame CAVECCHI

C'est ce que j'allais te proposer.

Pas d'intervention ? Nous passons au vote. Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité, merci beaucoup.

**- 4 - Vie sociale et Insertion - Autonomie - Enfance et Famille - Santé - Sécurité
Prévention spécialisée - Logement**

Rapport n° 4-01 Financement des actions mises en œuvre dans le cadre de la stratégie valdoisienne de prévention et de lutte contre la pauvreté. Financement des postes et de l'ingénierie dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi. Financement des aides à l'équipement des ateliers et chantiers d'insertion

Madame CAVECCHI

Je laisse la parole à Monsieur LAMBERT-MOTTE.

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Merci Madame la Présidente. Pour rappel, une délibération de juin 2019 a permis au Département de signer une convention de mobilisation des crédits fléchés par l'Etat dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi pour les années 2019-2021.

Pour l'année 2021, la dotation pour le Val d'Oise au titre de la contractualisation dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté entre l'Etat et le Département a été fixée à un peu plus de 3 M€, soit près de + 14 % par rapport à 2020. Les concertations menées avec l'État conduisent à un réajustement des orientations et des priorités pour ce troisième volet.

Les actions ont pour objectif un maintien des actions socles de la stratégie pour voter une montée en charge sur le volet "insertion" des bénéficiaires du RSA, un maintien de l'objectif de la disparition intégrale des sorties de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) sans solution, le développement d'une nouvelle mesure visant à favoriser la mobilité des demandeurs d'emploi.

Dans le cadre du présent rapport, il est proposé de valider le plan de financement des actions du plan Pauvreté 2021 détaillé en annexe 1 à hauteur de près de 4 M€ (3 M€ de la part de l'Etat et 1 M€ de la part de notre Département). Deux territoires ont décidé de s'inscrire dans l'expérimentation dite "du service public, de l'emploi et de l'insertion" : la commune d'Argenteuil et la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France ont prévu d'accompagner 250 bénéficiaires du RSA chacune dans le cadre de ces expérimentations. Expérimentations qui seront, du reste, regardées de près. On sait que l'Etat souhaite travailler à la généralisation de ce type de dispositif.

Pour le troisième point de ce rapport, il vous est proposé de voter l'achat de deux véhicules utilitaires pour les deux chantiers d'insertion Halage et Equalis - associations que nous connaissons bien - pour un montant de 20 000 €.

Enfin, pour votre parfaite information, notre collègue Mickaël DECLERCK va nous présenter ce que sont les structures de l'insertion par l'activité économique.

Madame CAVECCHI

Je lui donne la parole.

Monsieur DECLERCK

Merci Madame la Présidente. Je voulais intervenir en complément de la présentation de Gérard pour bien évidemment saluer les actions mises en œuvre dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi pour l'année 2021, ainsi que le financement des aides à l'équipement pour les chantiers d'insertion. L'insertion par l'activité économique est un axe prédominant de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Dans le cadre du programme départemental d'insertion, nous finançons 32 structures de l'IAE pour l'accompagnement socioprofessionnel de 450 bénéficiaires du RSA. Quatre associations intermédiaires sont conventionnées et 28 chantiers d'insertion sont présents sur le territoire pour un total de 617 272 €.

En parallèle, nous apportons une contribution financière aux chantiers d'insertion à hauteur de 815 900 € pour 297 bénéficiaires du RSA, salariés sur 30 chantiers d'insertion. A titre d'exemple, le chantier d'insertion Véloservices porté par la Sauvegarde 95 sur l'Ouest du Val d'Oise propose des services de réparation de vélos par les personnes en insertion au bénéfice de personnes également en situation d'insertion. Il en va de même pour le chantier Liaisons douces qui s'occupe de l'entretien de voies cyclables.

Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci à tous les deux.

Je vous en prie Madame METREF.

Madame METREF

Merci Madame la Présidente, chers collègues, le rapport que vous présentez aujourd'hui permet de faire un point, après 2 ans de fonctionnement, sur la mise en place de la stratégie du Gouvernement sur la lutte contre la pauvreté. Comme nous le craignions lors de sa présentation par le Gouvernement - et nous l'avions dit dans cette Instance -, cette stratégie n'est pas à la hauteur de l'enjeu. La pauvreté est complexe et ancienne. Elle est endémique dans certains quartiers de nos villes. Il est naturellement question de reproduction des inégalités, du rôle de la puissance publique et de l'efficacité des politiques publiques.

Le Conseil départemental, sur nombre de ces questions essentielles, joue son rôle avec les communes. Malheureusement, l'Etat est trop souvent absent de cette question qui est pourtant au cœur de notre pacte social.

Par notre abstention lors de la première année de la stratégie, nous voulions dénoncer l'écart entre les formules martiales du Gouvernement et la modicité de son engagement financier alors d'1 M€. Vous nous aviez répondu que c'était toujours 1 million de plus, ce dont nous ne disconvenions pas. L'enveloppe a depuis augmenté, principalement grâce à l'intervention du fonds d'appui aux politiques d'insertion, pour s'établir en 2021 à 3 M€.

Pour autant, si l'on peut saluer la légère augmentation de l'enveloppe accordée par l'État, on doit constater un transfert puissant des crédits vers les politiques concernant les allocataires du RSA. En 2020, pendant la crise sanitaire et au moment de l'explosion du nombre d'allocataires du RSA, ce fléchage vers le seul RSA était compréhensible. En 2021, alors que les différentes projections estiment une baisse de la dépense de RSA entre 2020 et 2021, il est important de retrouver des marges de manœuvre pour agir sur toutes les causes de la pauvreté. Sur ce point, nous nous réjouissons que vous ayez conservé des actions volontaristes contre les maraudes mixtes ou pour le premier accueil social inconditionnel de proximité.

Nous soutenons également, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, l'expérimentation du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi. Je me réjouis, comme l'ensemble de mes collègues, que vous ayez choisi nos territoires d'élection pour mener cette expérimentation. Nous nous étions abstenus en 2019, nous voterons pour en 2021. Pourtant, vous l'avez compris, nous continuerons à estimer que les annonces de l'Etat sont bien éloignées du budget qui nous est proposé. Pour autant, peut-être plus que jamais, les valdoisiennes et valdoisiens impactés et fragilisés par la crise ont besoin d'initiatives et d'accompagnement.

En 2019, notre collègue Philippe METEZEAU me disait : "1 M€, c'est déjà cela". En 2021, je répondrais : "3 M€, c'est au moins cela", tout en demandant à l'Etat un effort supplémentaire pour accompagner les Départements et les communes, et mettre enfin un terme à la pauvreté.

Merci.

Madame CAVECCHI

On peut imaginer, Madame METREF, que c'est parce que l'on a réclamé que l'on a 3 M€ au lieu d'1 M€. Je pense que c'est cela. Evidemment, on peut toujours penser qu'il n'y en a jamais assez mais quelque part, on avance. Et puis les dépenses sociales du Département ne couvrent pas que le RSA, etc. C'est vraiment le cœur de notre travail et on espère que l'on va s'en sortir. Je peux quand même me réjouir que l'on ait, au lieu de 38 000 bénéficiaires du RSA l'année dernière, 34 000 en 2021. C'est trop, beaucoup trop, mais c'est mieux qu'avant. Et c'est partout pareil, ce n'est pas que le Val d'Oise, c'est général en Ile-de-France en tout cas. Je pense que chez mes collègues Présidents de Départements, c'est aussi le cas. Tant mieux, du travail a été repris et retrouvé.

En tout cas, on peut faire confiance à nos équipes pour faire avancer les choses dans le bon sens puisque c'est ce qui est important. C'est toujours le valdoisien au cœur du sujet et qui doit bénéficier des aides et de la coordination entre services de l'Etat et les nôtres. Je peux imaginer que les services de l'Etat ont muri à ce niveau-là, c'est-à-dire qu'ils se sont rendu compte que seuls de leur côté, ce n'était pas intéressant et cela n'apportait pas l'efficacité attendue et que donc nos services, avec les leurs, ensemble, on pouvait faire avancer et trouver par rapport à cette insertion. Le RSA est une chose mais l'insertion est ce qui est important. Comptez sur nous pour travailler sur le sujet et continuer à faire avancer ce dossier qui touche tellement de monde.

Je vais vous demander de bien vouloir voter. Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie de cette unanimité.

Rapport n° 4-02 Financement de l'association gérontologique Vallée de Montmorency - Rives de Seine qui gère le Centre Local d'Information et Coordination (CLIC) "Joséphine" - Exercice 2021

Madame BOISSEAU

Merci Madame la Présidente, chers collègues, l'association gérontologique Vallée de Montmorency-Rives de Seine s'inscrit vraiment comme un partenaire départemental pour les situations complexes. En 2020, cette association a été labellisée en tant que DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination) pour le territoire de Val d'Oise Sud. Un ensemble de structures convergent dans cette association : le CLIC Joséphine auprès des personnes âgées (accueil, écoute, information, évaluation, orientation et soutien aux personnes âgées). Le réseau de santé Joséphine, on est plutôt sur les soins palliatifs. La structure d'évaluation pour les Caisses de retraite - très important aussi - et la MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'Autonomie). Il s'agit du maintien à domicile avec une coordination entre l'aide à domicile et le soin pour les cas complexes.

Malgré une année 2020 difficile marquée par la crise sanitaire - qui n'est pas encore tout à fait finie -, le CLIC est parvenu à maintenir son activité. L'intégration dans ce dispositif DAC implique une nouvelle gouvernance. Ainsi, le Département intégrerait le Comité de pilotage du DAC qui aura pour objectif de définir le plan d'actions et de valider les axes stratégiques.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 100 675 € à l'Association gérontologique Vallée de Montmorency-Rives de Seine pour le fonctionnement du CLIC Joséphine au titre de l'exercice 2021 et rappeler que cette subvention est intégralement compensée par une dotation de l'Etat dans le cadre des compétences transférées depuis la loi de 2005.

Voilà Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Madame la Vice-Présidente.

Pas de remarque ?

Nous votons. Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Tout le monde est d'accord, merci.

Rapport n° 4-03 Subvention de fonctionnement à l'Association "La Source-Villarceaux" pour l'année civile 2021

Madame PELISSIER

Merci Madame la Présidente. C'est une subvention que l'on connaît bien. Je rappelle que l'association La Source-Villarceaux est une association que nous soutenons depuis 2003. Cette association a pour but de prévenir la marginalisation et l'exclusion pour les enfants, mais elle n'agit pas que pour les enfants, sa spécificité étant qu'elle agit aussi pour les parents dans le cadre d'actions d'accès à l'art et à la culture. C'est une association qui, comme son nom l'indique, se situe au château de Villarceaux, ce qui, en matière d'art et de culture, est une référence.

Cette association a un pôle éducatif qui accueille des classes pour développer l'éducation artistique et la démarche créative des élèves. On vient en lien avec l'Education nationale. Il y a d'ailleurs un conseiller pédagogique en arts plastiques. Le pôle artistique développe, dans le Vexin, une programmation annuelle d'exposition d'art contemporain qui permet à de jeunes artistes de bénéficier de résidences sur le site de Villarceaux.

Nous vous proposons, pour cette association, de reconduire la subvention que nous avons déjà allouée l'année dernière au même montant : 69 000 €.

Madame CAVECCHI

Je ne vois pas de doigt se lever. Nous votons. Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Rapport n° 4-04 Subvention de fonctionnement aux associations offrant aux valdoisiens des prestations de médiation familiale pour l'année 2021

Madame AHRES

Merci Madame la Présidente, mes chers collègues, depuis 2001, le Département apporte son concours à plusieurs associations qui offrent aux valdoisiens des prestations de médiation familiale dans le cadre d'un soutien à la parentalité. Il est donc proposé une aide du Département d'un montant total de 28 215 € à quatre associations qui proposent des actions de médiation familiale ou un accueil, du conseil, de l'écoute dans le secteur du Val d'Oise. Il y a l'association l'Union départementale des associations du Val d'Oise avec une aide du Département de 5 832 €. Cette association a pour vocation de développer l'activité médiation familiale de l'APCE. Elle intervient sur 11 communes du département et dispose d'une permanence au Tribunal judiciaire. Elle a continué son activité malgré la crise COVID-19 en étant près des familles, en visioconférence ou par mail.

Il y a aussi la Médiation du Val d'Oise (MVO), avec une aide de 7 500 €. L'association intervient sur 10 communes du département et dispose d'une permanence au Tribunal judiciaire. Les consultations ont été maintenues par visioconférence, téléphone et mail.

Il y a aussi l'association du centre de médiation du Val d'Oise (MEDIAVO), soit une aide de 3 331 €. Cette association a déjà perçu en mai 2001 800 €. Elle dispose de deux permanences chaque mois au Tribunal judiciaire.

Pour finir, il y a l'association Sauvegarde du Val d'Oise pour accueil, conseil, écoute parents/enfants, qui permet aux familles en difficulté avec leurs enfants d'échanger par téléphone ou d'être reçues par un psychologue. L'aide du Département serait de 11 552 €, comme l'année précédente.

Toutes ces associations doivent signer la charte des valeurs de la République et de la laïcité du Conseil départemental pour percevoir l'aide financière du Département.

Voilà Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci Malika. Qui dit que le métier de parents est facile ? Non, ce n'est pas facile du tout.

Je vais vous demander de voter cette délibération. Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité, merci.

Rapport n° 4-05 Attribution d'une aide départementale aux organismes participant au Réseau départemental d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) pour l'année 2021 et renouvellement de la subvention à la Fédération départementale des centres sociaux

Madame CAVECCHI

On reste dans la parentalité et là aussi, c'est pour aider les parents et les enfants en même temps.

Madame AHRES

Merci Madame la Présidente. Nous avons le réseau départemental d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents qui a vocation à soutenir et valoriser les parents dans leur rôle et à mettre en réseau les acteurs locaux. Ce réseau est cofinancé par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), la MSA (Mutualité Sociale Agricole) et le Département du Val d'Oise.

Pour bénéficier de l'attribution du label "REAAP" et éventuellement d'une subvention parmi ces trois co-financeurs, les actions proposées par ces associations, les communes, également un collège, doivent répondre aux principaux critères suivants :

- associer étroitement les parents tant au niveau du montage de l'action que dans sa réalisation ;
- s'inscrire dans la dynamique du réseau départemental ;
- ouvrir les médiations organisées à toutes les familles sans exception.

Ces actions peuvent prendre diverses formes, par exemple celle d'un spectacle sur un thème, associé aussi à des forums, des échanges avec les parents.

Pour l'année 2020, il y a eu une émergence de problématiques liées notamment à la parentalité dans le contexte particulier qu'est la crise sanitaire. Il est à noter un investissement important des professionnels de terrain auprès des familles et une solidarité entre elles pour affronter cette crise. Beaucoup d'actions ont été menées pour faire face à ces problématiques. Il est donc proposé, pour l'année 2021, d'attribuer une aide du Département à 21 organismes dont des associations, communes et collèges, pour un montant global de 38 000 € dont 9 500 € attribués à la Fédération départementale des centres sociaux du Val d'Oise.

Merci.

Madame CAVECCHI

Merci Malika.

Pas d'intervention ?

Nous votons. Qui est pour ?

Tout le monde. Merci beaucoup.

Rapport n° 4-06 Convention de coopération avec le Centre Hospitalier de Gonesse pour la création d'une Consultation dédiée aux mineurs vulnérables confiés au service départemental de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

Madame CAVECCHI

Je me réjouis de la délibération suivante. Je me réjouis de toutes mais de celle-là quand même parce que cela va être un vrai service supplémentaire.

Véronique PELISSIER a la parole.

Madame PELISSIER

Absolument Madame la Présidente, nous nous réjouissons tous et je pense que nos amis de l'opposition vont se réjouir aussi puisque ce sont des consultations qui seront dédiées aux mineurs qui sont confiés aux équipes du Service Départemental de l'Aide Sociale à l'Enfance qui se trouve à l'est du département.

Nous avons une convention de coopération entre notre Département et le Centre Hospitalier (CH) de Gonesse dans le secteur de la pédopsychiatrie du CH de Gonesse et qui s'appuie sur les liens que nous soutenons depuis longtemps - vous aurez aujourd'hui diverses délibérations à ce sujet avec le CH de Gonesse -. Il s'inscrit dans un contexte de tension de l'offre que vous connaissez en matière médicale puisque nous avons beaucoup de mal à trouver une offre de soin dans le domaine de la santé mentale au niveau national et notamment à destination des mineurs. Il faut faire face à la nécessité, pour un grand nombre d'enfants, malheureusement, qui nous sont confiés, de bénéficier d'un accompagnement et d'un soutien psychologique ou même psychiatrique.

Les professionnels des équipes sanitaires s'articuleront autour de la création de cette consultation qui aura pour objectif de faciliter l'accès aux évaluations et soins ambulatoires, de réaliser une première évaluation pédopsychiatrique à visée diagnostique, de réaliser une première évaluation d'un handicap éventuel et c'est là, Madame METREF, que nous pourrions détecter si nous devons orienter ces enfants pour constituer un dossier MDPH. Nous accueillerons aussi des situations de crise liées au placement de ces enfants (troubles du comportement, famille, Maison Départementale de l'Enfance, etc.) en dehors des situations déjà suivies ou nécessitant un recours aux services d'urgences.

Voici en résumé le contenu de cette convention. En matière financière, il y aura un partage financier entre l'hôpital de Gonesse et nos services. Lorsque je dis "partage", cela n'a pas l'air très équilibré puisque le CH prend en charge cette convention à hauteur de 122 101 € et nous, à hauteur de 52 460 €.

Madame CAVECCHI

Bien !

Madame PELISSIER

Oui, c'est bien mais j'allais dire c'est même mieux puisqu'au-delà de ces 52 000 €, nous avons aussi une mise à disposition de matériel et de bureaux, ce qui n'est pas forcément compté en matière d'euros mais qui constitue un effort de la part du Département. Nous offrons aussi de l'informatique, de la téléphonie, etc.

Je vous propose de voter pour cette convention de coopération avec notre participation à hauteur de 52 460 € + l'aide "matériel".

Madame CAVECCHI

Cela me plaît parce que l'ARS fait un geste par rapport à notre difficulté et c'est très important. Dans vos villes, vous savez très bien que les familles qui ont besoin d'avoir des rendez-vous dans les CMP et CMPP, c'est très long. C'est un plus pour nous et on travaille avec l'ADF dans le cadre du plan TAQUET, le contrat que l'on a signé, sur cette difficulté d'avoir des pédopsychiatres. Il faut aussi qu'ils les forment puisqu'ils ne les ont pas. Je pense que l'on peut applaudir cette conciliation avec l'ARS et l'hôpital de Gonesse parce qu'il faut aussi que les hôpitaux se lancent et soient dynamiques dans l'histoire. Ce n'est pas à Monsieur SABOURET que je vais dire cela, il est important que les hôpitaux soient volontaires parce que sinon, cela ne fonctionne pas. On peut se réjouir.

Je vais vous demander de bien vouloir voter. Tout le monde est d'accord ?

Merci beaucoup.

Rapport n° 4-07 Avenant à une convention de partenariat avec le Centre hospitalier de Gonesse, dans le cadre du protocole d'accord avec l'Etat pour le financement exceptionnel de mesures relatives à la petite enfance, à la prévention et à la protection de l'enfance, au regard de la stratégie nationale formulée en 2019

Madame CAVECCHI

Anne FROMENTEIL va prendre le relais pour nous donner le contenu d'un avenant à une convention.

Madame FROMENTEIL

Oui merci Madame la Présidente. Ce rapport a pour objet d'autoriser la signature d'un avenant à la convention qui a déjà été présentée en Assemblée le 28 mai dernier. C'est une convention de partenariat avec le CH de Gonesse dans le cadre d'un protocole d'accord avec l'État pour le financement exceptionnel en faveur de la protection et la prévention de la petite enfance, notamment grâce aux missions de la PMI.

L'objectif premier de ce protocole consiste à accroître le nombre de visites à domicile pré et post-accouchement en mettant en place des dispositifs conjoints entre l'hôpital et la PMI. Le CH de Gonesse va donc mettre en place certaines missions : la coordination de soins entre les femmes enceintes vulnérables, proposer des consultations médico-psychologiques et sociales, des séances de préparation à l'accouchement, assurer pour toutes les patientes éligibles une consultation d'orientation et organiser si nécessaire des visites à domicile.

Dans ce cadre, l'établissement s'engage à mettre à disposition une équipe composée de postes de sages-femmes, une sage-femme, une puéricultrice, une psychologue, une secrétaire et l'assistance sociale de l'équipe (PRECAP) de l'hôpital de Gonesse. Le tout encadré par la coordinatrice sage-femme de l'hôpital de Gonesse.

Le Département finance cette action grâce au fonds versé par l'ARS dans le cadre de cette stratégie nationale à hauteur de 201 000 €. Un avenant au contrat apparaît donc nécessaire aujourd'hui pour compléter cette enveloppe d'un montant additionnel de 34 000 € à la charge du Département afin de permettre l'achat d'équipement nécessaire pour la réalisation d'EPP (Entretiens Périnataux Précoces), qui sont obligatoires depuis le 1^{er} mai 2020. Ils permettent d'anticiper d'éventuelles difficultés que peuvent rencontrer les femmes enceintes, que ce soit en termes psychologique, social, dans une démarche de prévention.

Il vous est demandé d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant au contrat avec l'hôpital de Gonesse et d'accorder un financement complémentaire de 34 000 € en faveur de l'hôpital de Gonesse.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Là aussi c'est important parce qu'il y a des progrès à faire. Et c'est essentiel, me semble-t-il, pour ces populations parfois loin des soins quotidiens dans le cadre de grossesses. C'est une vraie difficulté pour les toucher donc on travaille sur le sujet et on avance dans le bon sens, me semble-t-il.

Nous votons. Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Tout le monde est d'accord, merci beaucoup.

Rapport n° 4-08 Autorisation de signature d'une convention rédigée pour des partenariats mis en place dans le cadre du protocole d'accord avec l'Etat pour des financements exceptionnels de mesures relatives à la petite enfance, à la prévention et à la protection de l'enfance au regard de la stratégie nationale formulée en 2019

Madame CAVECCHI

Je te redonne la parole, Anne, pour m'autoriser à signer une convention.

Madame FROMENTEIL

Nous sommes toujours dans le cadre du plan TAQUET et les mesures relatives à la stratégie nationale de la prévention et de la protection de l'enfance. Dans ce rapport, il est proposé d'accorder le financement d'un poste de psychomotricien au centre du CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce), toujours pour l'hôpital de Gonesse et d'autoriser la signature de cette convention correspondante avec le Département autour de deux thématiques prioritaires qui sont les missions de la PMI et la protection de l'enfance qui est une compétence de l'ASE.

Le protocole est conclu pour la période 2020/2022 et la stratégie nationale s'organise autour de quatre engagements, déclinés en 11 objectifs fondamentaux et l'engagement n° 4 qui est "soutenir les actions innovantes en PMI en matière de santé publique, notamment le financement de psychomotriciens rattachés au CAMSP" dont l'intervention paraît déterminante dans la prise en charge des enfants nés prématurément, surtout durant la première année.

Le CAMSP de l'hôpital de Gonesse s'est révélé un partenaire privilégié pour la mise en œuvre de cette action grâce à son expertise dans la prise en charge du handicap et les spécialités recrutées dans ce domaine. L'objectif est de permettre l'intervention d'un psychomotricien en PMI et le Département financera cette action grâce au fonds versé par l'ARS pour un montant de 50 000 € pour la première année d'exercice.

Il vous est donc demandé d'autoriser la signature de la convention et d'accorder un montant de 50 000 € dont 25 000 € seront versés à la signature de la convention, puis les 25 000 € restants à réception du bilan d'activités sous condition de réussite des objectifs fixés.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Là encore c'est important et c'est un nouveau partenariat avec l'hôpital de Gonesse.

Je ne vois pas d'intervention. Nous votons. Tout le monde est d'accord, j'imagine ?

Merci.

Rapport n° 4-09 Présentation du bilan d'exécution 2020-2021 du Plan de prévention et de protection de l'enfance.

Madame CAVECCHI

On va rester dans l'enfance et dans sa protection qui est le cœur de notre travail. Je repasse la parole à Véronique PELISSIER pour la présentation du bilan d'exécution 2020/2021 du plan de prévention et de protection de l'enfance.

Madame PELISSIER

Oui, nous en sommes donc au bilan parce que nous avons signé ce plan de prévention et de protection de l'enfance entre le Département et l'Etat le 2 décembre 2020. Je tiens à préciser que nous en sommes arrêtés au 2 septembre 2021, ce qui veut dire que nous n'avons pas un bilan annuel mais sur cette période.

Depuis la signature de cette convention, les services de la DESF et notamment la PMI et l'ASE, en collaboration avec la DOMS (Direction de l'Offre Médico-Sociale) sont particulièrement mobilisés sur cette mise en œuvre d'actions utiles, pertinentes et en phase avec les problématiques territoriales. Nous avons un volet "prévention" - je ne vais pas vous lire tout le rapport parce que sinon, on en a pour quelques pages -, en résumé mais cela mérite d'être regardé de près bien sûr, et un volet "protection de l'enfance".

Sur la prévention, les principaux projets que nous avons mis en place sont la collaboration avec les Centres Hospitaliers, ceux de Gonesse, d'Argenteuil, l'hôpital privé nord parisien, sur le développement d'entretiens prénataux précoces et des visites à domicile pour les sages-femmes. C'est important puisque nous avons des difficultés sur la périnatalité sur le département et donc nous devons mettre en place des solutions pour améliorer la périnatalité.

Nous avons aussi des formations à destination des agents pour améliorer la qualité du diagnostic par les soignants au profit des usagers. Nous avons aussi le recrutement d'un agent recruteur de la Médecine départementale pour accroître l'attractivité des centres PMI.

Sur le volet "protection de l'enfance" qui m'est encore plus cher quelque part, nous en avons parlé tout à l'heure, l'ouverture de places pour des besoins différents, par exemple pour les enfants en situation de handicap. Nous avons le renforcement des capacités d'expertise de la cellule de recueil et de traitement des informations préoccupantes et nous en parlerons dans la prochaine délibération puisque nous avons mis en place un certain nombre d'actions sur ce fameux recueil des informations préoccupantes. Nous avons des partenariats avec une association sur la création d'une équipe d'éducateurs scolaires et c'est très important puisque nous avons pu embaucher ces éducateurs scolaires qui nous permettent d'avoir une action sur la scolarité des enfants et leur implication dans leurs études. C'est important si nous voulons faire évoluer ces enfants, qui, par ailleurs, ne sont pas forcément enclins à aller à l'école.

Nous avons aussi des travaux entre l'ASE et la MDPH pour l'amélioration de l'articulation de ces services. Nous avons donné aussi au maximum la parole aux enfants et il est important que ces enfants soient écoutés, particulièrement dans le cadre de leur participation à l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance où nous les invitons régulièrement. Nous avons mis en œuvre des actions pour préparer l'avenir des enfants et sécuriser leur vie d'adultes avec notamment la MDPH pour travailler leur inclusion dans la vie sociale. Et nous avons mis en place, en matière financière, un "Pass Eclair" pour les enfants qui ont besoin d'un accompagnement médical spécialisé (Orthophonie, Psychologie ou Pédopsychiatrie). Nous avons désigné l'association Le Valdocco qui va nous aider à mettre en œuvre ce projet pour les mois et années à venir, notamment à Argenteuil puisque Le Valdocco est situé à Argenteuil.

Nous avons aussi une action pour la mise en place d'un dispositif permettant d'organiser un bilan de santé complet pour tous les enfants qui entrent à l'ASE et qui permettra de s'assurer que l'ensemble des problématiques de ces enfants, dès le départ, soient prises en compte puisqu'ils ont souvent des problèmes de santé et malheureusement, souvent, des problèmes de santé mentale. Nous en revenons aux délibérations que nous avons vues tout à l'heure.

Nous avons aussi créé une liste de professionnels qui pourraient être des référents, former un réseau de professionnels aptes à réaliser ces bilans de santé. Nous avons mis en place un système de coaching scolaire pour que, là encore comme tout à l'heure avec les éducateurs, nous puissions lutter contre le décrochage scolaire notamment des collégiens et que nous avons donc dans notre Aide Sociale à l'Enfance mais aussi dans nos collèges.

Enfin, nous avons engagé un projet culturel au sein de la Maison de l'Enfance - nous l'avons vu hier en visitant le chantier et nous avons vu les salles qui y seront destinées -, en partenariat avec des artistes professionnels, pour élargir leurs horizons intellectuels et accéder à des modes d'expression qui leur correspondent mieux et enrichir leur pratique culturelle.

Je suis allée extrêmement vite car bien sûr, c'est un bilan qui mériterait d'être regardé de près. Je vous propose d'approuver ce bilan d'exécution de la convention départementale de prévention et de protection de l'enfance. Nous sommes sur un bilan de 9 mois pour l'instant, nous sommes sur un budget de 9,8 M€ que nous n'avons pas utilisé en totalité puisque nous n'avons pas encore réalisé toutes les actions et que ce budget se poursuit, bien entendu.

Madame CAVECCHI

Sur les 9 M€, 4,9 M€ pour le Département tout de même.

Madame PELISSIER

Oui. Et nous ne les avons pas entièrement consommés mais nous avons une deuxième année à effectuer et nous avons réussi à nous mettre d'accord avec l'ARS pour que ce que nous n'avons pas consommé sur la première année puisse être utilisé sur la deuxième année, ce qui représente un peu plus de 300 000 €, de mémoire. Ces 300 000 € seront bien sûr réintégrés dans la deuxième année pour faire nos actions de deuxième année.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup pour ce bilan complet. On en reparlera.

Monsieur SABOURET.

Monsieur SABOURET

Je pense que notre collègue Déborah nous parlera globalement de la politique menée sur le dossier suivant.

L'objet de la délibération est de nous présenter le bilan d'exécution. On votera pour la présentation mais cela ne veut pas forcément dire que l'on donne quitus à la politique publique dans tous ses aspects. On prend acte du fait que le bilan est présenté. Je pensais d'ailleurs qu'auparavant, c'était des donner actes...

Madame CAVECCHI

... donne acte, on peut voter et puis on verra bien. Il me paraît important que l'on puisse s'exprimer en dehors du donner acte.

Qui est favorable à ce bilan présenté ?

Tout le monde.

Merci beaucoup.

Rapport n° 4-10 Rapport des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur la gestion du Département du Val d'Oise, relative à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) concernant les exercices 2015 et suivants

Madame CAVECCHI

Nous vous avons présenté l'année dernière le rapport d'observations de la CRC et il nous faut maintenant vous présenter les actions qui ont été mises en œuvre ou qui vont se mettre en œuvre à la suite de ces nombreuses visites. La Cour des Comptes a beaucoup aimé le Val d'Oise l'année dernière et donc nous aurons sans doute, à d'autres moments, des éléments à discuter par rapport à des rapports dont on va encore parler.

On peut comprendre dans les remarques que l'on nous reproche notamment d'avoir des documents qui ne sont pas formalisés. Je pense que parfois, les urgences sociales ont primé par rapport au côté administratif dans les services. Naturellement aujourd'hui, les services ont pris conscience qu'il fallait aussi rédiger les documents qui correspondent et que l'on nous demande pour établir des outils de pilotage de nos politiques publiques. Je leur ai demandé que cela soit une priorité et je ne doute pas que Madame PELISSIER "veillera au grain". Je te laisse la parole.

Madame PELISSIER

Merci Madame la Présidente. Les contrôles de la CRC ont cet avantage que cela nous permet aussi de nous améliorer constamment et de chercher des solutions meilleures pour que les services fonctionnent comme il faut.

La CRC nous a fait différentes remarques, effectivement, différents rappels au Droit notamment. Le premier a été de procéder à l'évaluation des enfants faisant l'objet d'une information préoccupante dans les délais prévus par le Code de l'Action Sociale et des familles. Je vous rappelle que normalement, les bénéficiaires de l'ASE doivent avoir un délai légal d'évaluation fixé à 3 mois. Nous respectons bien ce délai de 3 mois mais nous ne le formalisons pas correctement et on nous a demandé de rédiger un protocole des informations préoccupantes. Nous nous sommes attelés à la tâche, qui a été compliquée notamment par l'intervention de la crise sanitaire et donc nous avons pris un petit peu de retard. Mais nous allons signer ce protocole au prochain Observatoire Départemental de l'Enfance qui aura lieu en fin d'année. Ce nouveau protocole sera, avec son guide d'accompagnement, conforme au cadre légal.

La deuxième action que nous avons menée sur ce premier rappel au Droit est une démarche engagée pour améliorer la procédure de traitement de ces informations préoccupantes pour laquelle il a été attribué un marché au Cabinet OPTA-S, qui va avoir pour but d'identifier, de partager et de mettre en œuvre des pistes d'amélioration sur cette procédure de traitement des informations préoccupantes. Il est vrai que c'est une information importante pour nous et que nous sommes prêts à améliorer les mesures d'accompagnement et de protection dans ce cadre. On fera une phase de diagnostic et d'analyse pour vous proposer ensuite de nouvelles mises en œuvre.

Le deuxième rappel au Droit qui a été fait par la CRC était de mettre en œuvre un protocole prévu par le Code de l'Action Sociale et de la Famille et qui était destiné à préparer l'accès à l'autonomie des futurs adultes que deviendront les enfants confiés à l'ASE. Lorsque l'on a regardé ce que nous faisons, nous n'avions pas un protocole global mais plusieurs protocoles qui concernaient un certain nombre d'actions. Nous avons un protocole pour faciliter le traitement à l'accès au titre de séjour de nos enfants, notamment les MNA. Nous avons un accord signé entre le Département et la Préfecture. Nous avons un protocole avec les associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs pour permettre à nos jeunes de bénéficier d'un hébergement. Nous avons plusieurs partenariats avec des Missions Locales pour l'insertion professionnelle de nos jeunes. Nous avons un accord avec les CPAM pour faciliter l'instruction des suivis de dossiers d'affiliation et de droits à la complémentaire santé des jeunes.

Nous avons un certain nombre de protocoles en route. Le but du jeu a été de formaliser l'ensemble de ces protocoles pour faire un protocole général avec l'ensemble de ces points. Nous avons prévu de faire ce protocole en 2021 mais la crise sanitaire et les élections n'ont pas permis d'avancer. Nous allons avancer sur ce sujet et je pense que d'ici l'année prochaine, nous aurons un protocole global sur l'ensemble des points mis en exergue.

Le troisième rappel au Droit de la CRC était de construire un schéma départemental d'organisation médico-sociale. Nous avons aussi travaillé sur ce point puisque nous avons fait évoluer l'offre en proposant des solutions innovantes et adaptées pour répondre aux besoins des territoires. Nous avons vu d'ailleurs que nous avons fait un certain nombre de conventions avec les hôpitaux de la région et avec des cofinancements à la fois Etat, Département, et nous avons trouvé des solutions en collaboration avec les professionnels de l'enfance, les acteurs du handicap, les services de l'ARS, pour les enfants qui avaient des problématiques multiples. Nous avons notamment pour but d'ouvrir des places dans nos MECS (Maisons d'Enfants à Caractère Social) avec un accompagnement renforcé aux bénéficiaires du soutien d'un Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD) ou de cofinancer des accueils en Instituts Médico-Educatifs (IME) ou en Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques (ITEP) pour les jeunes en situation de handicap.

Nous arrivons sur le plan TAQUET et nous espérons avoir un certain nombre de places ouvertes parce que pour le coup, nous manquons de places. Nous avons des enfants qui ont de grosses difficultés, à la fois mentales et psychiatriques, et il est difficile de savoir où les insérer. Il est difficile de leur faire suivre une école dans un cursus normal. On doit donc trouver des solutions mais malheureusement, ces solutions arrivent grâce au plan TAQUET mais vont prendre encore quelques mois. Nous espérons que ce sera le plus rapidement possible.

Il y avait plusieurs recommandations de la CRC. La première était de mettre en œuvre un suivi des jeunes majeurs. Là-dessus, nous avons déjà une réflexion en cours pour identifier des indicateurs qu'il faudrait recueillir et parmi eux, il y avait notamment la durée moyenne de l'accueil provisoire du jeune majeur, l'âge du jeune à sa sortie, le découpage territorial de rattachement des jeunes, et tout cela pour lui trouver une solution de sortie. Nous avons beaucoup travaillé à ce sujet et nous avons mis en place les contrats jeunes majeurs. Je pense que nous sommes l'un des Départements qui en met le plus en place (600 et quelques contrats) et je pense que nous n'avons pas à rougir de notre action parce que nous avons fait beaucoup de travail à ce sujet.

Ensuite, nous avons comme recommandation d'assurer un rapprochement entre les données relatives au suivi des enfants placés en familles d'accueil et les produits de tarification versés aux opérateurs privés. Que nous reprochait la CRC ? C'était que nous n'avions pas un traitement automatisé de nos tarifs en ce qui concerne les prix de journée avec les MECS, etc. Je vous rassure, ce n'est pas pour cela que nous ne suivions pas le prix des journées. C'est nous qui le fixons. Nous pouvions récupérer le chiffre grâce aux facturations qui nous étaient faites à la suite de cette fixation de prix de journée. Il est vrai que ce n'était pas tout à fait satisfaisant et nous mettons en place un système plus automatique pour trouver ce prix de journée.

Je dois ajouter que dans ce cadre, nous mettons en place une automatisation d'un certain nombre de données puisque ce contrôle de CRC a fait ressortir le fait que nous avons des difficultés à trouver des statistiques et il est important d'en avoir - ce n'est pas pour rien que nous avons un Vice-Président au numérique -. Nous avons mis en place toute une action pour la numérisation d'un certain nombre de données sur laquelle les services sont aujourd'hui à marche forcée pour numériser les données. Il faut savoir que nous avons des assistantes sociales qui travaillent encore avec un crayon et du papier, ce n'est pas pour cela qu'elles travaillent mal mais il est vrai qu'ensuite, il est extrêmement difficile de recueillir les données, trouver les statistiques et savoir quels enfants, quelles sont les problématiques, pourquoi, comment, etc.

C'est là où nous travaillons actuellement et notre nouvelle directrice de la Direction de l'Enfance s'y attèle, nous allons mettre en place tout un service numérique, former les agents, leur mettre du matériel à disposition pour qu'ensuite, nous ayons des données beaucoup plus précises sur ce qui se passe, même si nous le savons comme cela mais on ne peut pas sortir de chiffres rapidement.

Voilà rapidement nos réponses au contrôle de la CRC et les actions mises en place, qui se poursuivront sur les prochaines années.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Madame la Vice-Présidente. Je vais donner la parole à Madame ISRAEL rapidement. Je voulais juste dire que finalement, je trouve qu'un passage de la Cour des Comptes est plutôt bien. Cela nous booste et nous permet d'avancer puisque de temps en temps, on a besoin d'un petit coup de pied pour avancer. Personne n'est à l'abri de ce genre de chose et c'est très bien, on avance.

Je vous en prie.

Madame ISRAEL

Merci Madame la Présidente, chers collègues, mon intervention est commune aux dernières délibérations que nous venons de voter favorablement. Vous revenez sur les actions que vous avez entreprises suite aux observations de la CRC sur la gestion de l'ASE. Au regard de l'importance de ce sujet, il nous paraît essentiel de continuer à interroger régulièrement les politiques menées, d'adapter les modes d'accueil et de protection des mineurs placés sous notre responsabilité.

Je reviens un peu en arrière si vous me le permettez, Madame la Présidente, pour me réjouir de l'initiative que nous venons de voter et qui permettra, avec le CH de Gonesse, aux jeunes qui nous sont confiés, d'avoir accès à des consultations de santé mentale. La CRC pointait d'ailleurs cette lacune dans ses rapports sur l'ASE et sur les MNA. Les enfants et les jeunes qui nous sont confiés classiquement ou à travers le dispositif des MNA ont souvent des parcours traumatiques. Ils ont, plus que les autres, besoin de cet accompagnement psychologique.

Or, ce n'est pas la faute du Conseil Départemental, l'état de dénouement de la Psychiatrie et plus encore de la Pédopsychiatrie les empêche trop souvent d'être accompagnés comme ils le devraient. Cette initiative y répondra, en partie seulement mais déjà en partie et c'est beaucoup, à ces défauts de soins.

Concernant la délibération 4-9 que nous venons d'étudier, nous partageons les orientations qui sont les vôtres. Pour autant, nous continuons à regretter que nous ne soyons pas plus engagés dans la sortie des enfants de l'ASE par la systématisation des contrats jeunes majeurs ou le suivi renforcé des enfants et de leur famille jusqu'à leurs 1 000 jours.

Concernant le rapport qui nous intéresse, nous nous réjouissons que vous ayez pris en compte les questions de délais dans l'évaluation des informations préoccupantes. Cette prise en compte tranche avec la réponse que nous avait fait votre Vice-Présidente d'alors : "quand une IP est transmise à la CRIP et qu'il y a danger, l'évaluation est enclenchée et tout le processus nécessaire est fait immédiatement. On n'attend évidemment pas 90 jours pour déclencher le nécessaire pour que l'enfant continue à être traumatisé. Lorsque cela arrive dans cette cellule, des écoutants professionnels font une première évaluation et décident si cette IP nécessite une évaluation urgente ou non". La position semblait être alors que le Département n'était pas dans les délais, c'est que la situation préoccupante n'avait pas l'air si préoccupante. Je peux vous l'avouer, Madame la Présidente, nous préférons la position nouvelle de la Collectivité.

Sur les rappels au Droit n° 2 et n° 3, nous partageons la position de la majorité départementale, comme sur les recommandations 1 et 2. Je le disais, ce travail de retour sur les rapports de la CRC nous paraît utile. Avez-vous l'intention, Madame la Présidente, de nous présenter prochainement un retour sur les rappels au Droit de la CRC concernant les MNA, notamment sur celui qui vous rappelait votre obligation et les orientations vers les établissements socio-éducatifs et de mettre enfin un terme à l'hébergement en hôtel ? Avez-vous l'intention de faire un retour sur le rapport de la CRC sur l'insertion, qui vous rappelait par exemple que la PDI devait être discutée annuellement, ce qui n'a pas été le cas depuis la présentation du rapport ?

Naturellement, nous prendrons acte de cette présentation. Je vous en remercie.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Oui bien sûr, on a un an pour répondre donc en octobre et décembre, on aura ces sujets à l'ordre du jour de notre Conseil. Les sorties avec les contrats jeunes majeurs, lorsque l'on a les enfants pendant 2 ans avec nous, on ne les lâche pas dans la nature. Vous avez vu, on travaille avec des conventions. On n'avait pas un protocole global mais un protocole par sujet. C'est important. Il est dommage de les avoir accompagnés au plus près dans leurs difficultés pour les en sortir et de les lâcher d'un seul coup dans le monde sans se préoccuper de ce qu'ils vont devenir. Cela nous tient à cœur.

Quant à la prévention par rapport aux maltraitances, etc. il faut que l'on travaille vraiment sur la prévention aussi parce qu'une fois que c'est fait, c'est presque trop tard. On réagit plus vite. Il y a des signes avant-coureurs et l'idée est d'essayer de voir, en réseau, ensemble, comment on peut repérer d'une manière plus fine des choses qui interpellent mais qui ne sont pas si nettes que cela. C'est difficile. On travaille aussi là-dessus dans le cadre du plan TAQUET.

Merci beaucoup.

C'est un bon acte, mes chers collègues, sans aucune hésitation.

Rapport n° 4-11 Ajustement du tableau des emplois de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE).

Madame CAVECCHI

C'est une grande Maison qui se construit et on fera une inauguration le 17 décembre donc si vous voulez la noter... On avait dit avant la fin de l'année. Sachez que cela avance et le chantier avance bien.

Véronique reprend la parole.

Madame PELISSIER

Merci Madame la Présidente. Ce sera vraisemblablement l'après-midi puisque le 17, il y a une séance le matin.

Madame CAVECCHI

Ce sera après la séance. On passera la journée tous ensemble.

Madame PELISSIER

Cette Maison de l'Enfance, nous avons visité le chantier hier et j'espère que vous la trouverez magnifique parce que nous l'avons trouvée magnifique. Elle sera très adaptée sauf que l'ancienne Maison de l'Enfance faisait 40 et quelques places (jusqu'à 50 places je crois), la nouvelle fait 70 places et qui dit 70 places dit plus d'enfants et qui dit plus d'enfants dit plus de personnel pour s'en occuper.

Nous avons délibéré il y a peu de temps sur un certain nombre d'embauches, notamment en matière de personnel de santé et il apparaît que nous avons aujourd'hui des problématiques particulières que nous avons vues cet été puisque nous avons eu quelques intrusions. Nous avons des difficultés avec les jeunes que l'on ne peut pas enfermer non plus, ils ne sont pas en prison, surtout quand nous avons des adolescents qui vont à l'école et de temps en temps, le soir, sortent.

On s'est dit qu'il fallait renforcer notre sécurité, c'est-à-dire des éducateurs qui puissent travailler notamment la nuit puisque lorsqu'un éducateur part chercher un enfant au poste de police, il faut bien qu'il y en ait qui restent.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons la création de deux postes supplémentaires de veilleurs de nuit. Ce ne sont pas des personnes qui ne font que veiller et regarder la porte, mais des éducateurs qui accompagneront les enfants la nuit, qui les surveilleront dans leur Maison et qui auront un petit local adapté pour pouvoir se réunir et s'entendre entre eux sur ce qu'ils feront comme gardes. Il y aura également la création d'un poste de coordonnateur qui verra comment orienter dans l'immédiat et dans l'urgence les enfants qui nous sont mis à disposition, comment le coordonner avec les équipes de l'ASE. Cela permettra d'aller beaucoup plus vite pour savoir où orienter l'enfant.

Nous avons aussi embauché un maître-chien, ce qui veut dire que nous assurons la sécurité de notre Maison de l'Enfance.

Madame CAVECCHI

C'est pour l'extérieur, rassure-moi.

Madame PELISSIER

C'est pour empêcher les intrusions.

Madame CAVECCHI

Il est clair qu'il faut protéger ces enfants parce qu'il y a parfois des gens qui veulent leur faire du mal.

Si vous le voulez bien, je passe au vote ? Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Tout le monde est d'accord, merci beaucoup Véronique.

Rapport n° 4-12 Subventions de fonctionnement au titre de l'aide aux victimes, de l'accès au droit et de la prévention de la récidive

Madame CAVECCHI

Je vais donner la parole à Isabelle RUSIN. Madame la Vice-Présidente.

Madame RUSIN

Merci Madame la Présidente. Comme vous le savez, le Département s'est engagé depuis de nombreuses années à conduire une politique volontariste en matière de prévention de la délinquance afin de répondre aux besoins des valdoisiens. À ce titre, il soutient notamment diverses actions favorisant l'accès au droit, l'aide aux victimes et la prévention de la récidive.

Ce rapport a pour objet de proposer l'attribution de subventions du Conseil Départemental en faveur de la sécurité, de l'accès au droit, de l'aide aux victimes, de la prévention de la délinquance et de la récidive pour un montant total global de 340 178 €. Le montant total de ces subventions accordées se décompose de la manière suivante :

- 255 100 € pour l'accès au droit et l'aide aux victimes ;
- 75 948 € au titre de la prévention de la récidive ;
- 9 130 € au titre de l'adhésion annuelle au forum français de la sécurité urbaine que je détaillerai à la fin de ce rapport.

Pour l'accès au droit et l'aide aux victimes, le Conseil Départemental soutient diverses mesures et structures visant à favoriser l'accès au droit et l'aide aux victimes, en particulier pour les valdoisiens les plus fragiles et les plus vulnérables comme les femmes victimes de violences.

Il vous est proposé l'attribution d'une subvention à hauteur de 23 750 € pour le CDAD (Conseil Départemental de l'Accès au Droit) qui développe une politique active d'accès au droit au sein des 7 Maisons de Justice et du Droit et 4 points d'accès au droit sur le territoire. 55 856 personnes y ont été accueillies physiquement et au téléphone.

Il vous est également proposé d'attribuer une subvention de 106 875 € à l'association CIDFF qui est le Centre d'Information pour les Droits des Femmes et des Familles du Val d'Oise, qui informe dans tous domaines du Droit et propose un accompagnement juridique et psychologique aux victimes d'infractions pénales. En 2020, 12 personnes y ont été accueillies et informées. Il vous est également proposé d'attribuer à l'association CIDFF, 2 000 € au titre de son travail dans l'évaluation des demandes d'accompagnement des victimes dans le cadre du dispositif "Téléphone Grave Danger" (TGD), soit un montant total de subventions pour cette association de 108 875 €.

Il vous est également proposé l'alimentation du fonds de concours dédié au financement des TGD à hauteur de 5 475 € pour l'année 2021, permettant de financer 5 téléphones sur 35 mis à disposition. Le TGD vise à assurer une protection et une prise en charge globale de la victime bénéficiaire. Il s'agit d'un téléphone portable disposant d'une touche préprogrammée et dédiée permettant à la bénéficiaire de joindre, en cas de danger, la plateforme prestataire accessible 7/7 jours et 24/24 heures. C'est évidemment très important pour la sécurité de ces personnes.

Il vous est également proposé, au titre du dispositif des intervenants sociaux en commissariat, d'attribuer pour 2021, pour l'exercice 2020, 13 000 € au Centre Communal d'Action Sociale pour la commune d'Argenteuil, 13 000 € pour la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, 13 000 € à la Communauté d'Agglomération de la Plaine Vallée, 13 000 € à la Communauté d'Agglomération de Val Parisis, 13 000 € à la commune de Gonesse, et 13 000 € au CCAS de la commune de Sarcelles. Ces six intervenants sociaux en commissariat du Val d'Oise accueillent, écoutent, évaluent et orientent les usagers des commissariats présentant une problématique à caractère social. La présence des intervenants sociaux dans l'enceinte-même des commissariats permet aussi de faciliter l'accès au droit des victimes rencontrant des résistances ou des difficultés à déposer plainte, notamment dans les cas de violences conjugales.

En 2020, ces six intervenants sociaux en commissariat ont reçu plus de 1 500 personnes majoritairement dans le cadre de leur mission en matière d'aide aux victimes. Plus de la moitié des situations traitées étaient inconnues de tout service social.

Compte tenu de l'efficacité du dispositif expérimenté en zone police avec ces six intervenants, il vous est proposé d'attribuer pour la première fois au titre de l'exercice 2021 une subvention de 39 000 € pour trois postes (comme précédemment 13 000 € par poste sur le modèle des intervenants sociaux en commissariat). Pour les intervenants sociaux des brigades de gendarmerie de Domont, Fosses, Louvres, qui sont déjà existants, ainsi qu'un poste prochainement créé sur la brigade de Persan.

Concernant la prévention de la récidive, c'est un engagement du Département en faveur de la prévention de la récidive qui repose sur le soutien aux associations porteuses des chantiers collectifs de travaux d'intérêt général (TIG), la promotion et le développement de l'exécution des peines de TIG au sein de Collectivités, le soutien au permis de conduire au sein de la Maison d'Arrêt du Val-d'Oise et le soutien aux groupes de parole pour les auteurs de violences conjugales porté par les associations Espérer 95 et ARS 95.

Concernant le soutien aux TIG, il vous est proposé une subvention de 30 000 € à l'association CPCV qui est le Centre Pédagogique pour Construire une Vie active. Les personnes condamnées peuvent être orientées par le service pénitentiaire d'insertion et de probation vers l'association CPCV pour réaliser un travail d'intérêt général dans le cadre d'une activité forestière en lien avec l'Office National des Forêts. Il s'agit d'activités de nettoyage ne demandant pas de savoir-faire spécifique (ramassage de déchets, nettoyage de sites, plants d'eau et divers travaux d'aménagement). En 2020, 73 personnes ont été suivies.

Il vous est proposé un nouveau soutien avec une subvention de 15 000 € à la Ferme de la Butte Pinson au titre de l'année 2021. C'est une ferme pédagogique qui est située à Montmagny dans le domaine du parc régional de la Butte Pinson. Dans le cadre d'un conventionnement passé avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation et la protection judiciaire de la jeunesse, la structure accueille des personnes majeures et mineures condamnées à des peines de travaux d'intérêt général pour effectuer différentes tâches (soins d'alimentation et entretien de lieux de vie des animaux, entretien du potager, nettoyage du site, etc.). En 2020, la ferme a permis l'exécution de plus de 4 759 heures de travail d'intérêt général.

Depuis 2004, le Conseil Départemental s'était engagé dans sa politique de prévention de la récidive auprès des communes et établissements publics de coopération intercommunale du territoire accueillant des personnes condamnées à des heures de TIG en créant une subvention par heure de TIG réalisée. Cette subvention s'élève à 3 € par heure de TIG réalisée.

Il est proposé d'attribuer un soutien à la commune d'Ermont concernant ces heures de TIG réalisées de 3 774 €, à la commune de Taverny 1 920 €, à la commune de Persan 4 254 €. Le total du soutien aux Collectivités s'élève ainsi à 9 948 €.

Concernant l'aide au permis de conduire, il est proposé d'accorder à la Sauvegarde 95 une subvention de 5 000 € pour 2021. L'action de conduite par la Sauvegarde 95, en partenariat avec la Maison d'Arrêt d'Osny, permet à ces personnes d'accéder au permis de conduire en développant des méthodes pédagogiques adaptées, à un tarif associatif abordable. Néanmoins, chaque détenu participe au financement de son permis de conduire. Cette action permet ainsi, à la fois, d'éviter la récidive (entre autre la conduite sans permis). En 2020, six personnes ont obtenu le Code et sept personnes ont obtenu le permis de conduire.

Concernant les groupes de parole à destination des auteurs de violences conjugales, il est proposé d'accorder 8 000 € à l'association Espérer 95. En 2020, 128 personnes ont été prises en charge par cette association. Ces groupes de parole enregistrent ainsi une très grande majorité de changements d'attitude des participants, avec une prise de conscience des actes posés, une plus grande adhésion aux soins et une meilleure capacité à prévenir tout type de passage à l'acte violent.

Il vous est proposé un nouveau soutien à l'association ARS 95 qui agit pour la réinsertion sociale, avec un financement de 8 000 €. En effet, depuis 10 ans, les psychologues de l'antenne pénale conduisent des groupes de parole pour les auteurs de violences conjugales et pour les auteurs d'infractions à caractère sexuel. Ces deux catégories représentent une partie non-négligeable des orientations du Tribunal. Ces groupes de parole ont lieu une fois tous les 15 jours et en moyenne, une vingtaine de personnes sont accompagnées à l'année dans chaque groupe de parole.

Pour finir, il vous est proposé l'adhésion au Forum Français pour la Sécurité Urbaine. Il a été créé en 1992 et c'est une association regroupant une centaine de Collectivités locales représentatives des diversités géographiques urbaines et politiques de la France. Ce réseau a pour objectif de renforcer les politiques locales de sécurité urbaine en respectant un équilibre entre prévention, répression et solidarité, et de promouvoir le rôle des Collectivités territoriales dans l'élaboration de ces politiques au niveau national et européen. Le FFSU s'inscrit au sein du Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (*European Forum for Urban Security* (EFUS)) qui regroupe 250 collectivités locales européennes. La cotisation départementale permet de participer à un réseau d'échange d'expériences, de connaissances et de pratiques entre collectivités sur les thématiques de la sécurité en France, mais également en Europe, notamment autour de la prévention de la récidive et de la lutte contre la radicalisation. Ce qui permet au Département du Val d'Oise de mieux comprendre et ainsi, appréhender ces phénomènes.

Il vous est donc proposé de verser la cotisation annuelle au FFSU qui s'élève à 9 130 € au titre de l'année 2021.

Voilà Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci pour cette délibération très complète.

Pas de remarque ?

Nous votons. Qui est pour ?

Tout le monde. Merci beaucoup.

Rapport 4-13 Soutien aux territoires candidats à l'expérimentation "Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée" (TZCLD).

Madame CAVECCHI

Sous un sigle très bizarre : TZCLD, on ne comprend absolument pas ce que c'est. Territoire Zéro Chômeur veut bien dire ce que cela veut dire, je donne la parole à Mickaël DECLERCK.

Monsieur DECLERCK

Merci Madame la Présidente. L'expérimentation "Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée" (TZCLD) issue de la loi du 28 février 2016 a pour objectif de réorienter les dépenses liées à la prise en charge des personnes privées d'emploi - on parle donc des aides sociales, RSA, allocations chômage - pour financer partiellement des emplois dans une nouvelle forme d'entreprises dites "à but d'emploi".

Le 14 décembre 2020, une deuxième loi étend le dispositif expérimental à 50 nouveaux territoires et accorde une place importante au Département dans la validation des candidatures et le financement des projets. Trois territoires valdoisiens organisés en association envisagent de se porter candidats à cette nouvelle vague d'expérimentations : il s'agit des territoires de Cergy sur les quartiers Axe Majeur-Horloge et La Sébille, la ville de Pierrelaye et le regroupement des communes de Bouffémont, Attainville et Moisselles. Courant 2020, ces territoires ont saisi le Département pour qu'il apporte son soutien à leur candidature et participe au financement des emplois prévus dans le cadre de la création de leurs entreprises à but d'emploi.

Un décret d'application paru le 30 juin 2021 précise les modalités de financement du dispositif avec une contribution financière de l'Etat à hauteur de 53 à 102 % du salaire minimum de croissance (SMIC) pour chaque équivalent temps plein. La contribution financière du Département, quant à elle, serait portée à 15 % du montant de la participation de l'Etat. Ce décret d'application définit également le rôle du Département. Il prévoit qu'un élu représentant le Département dont relève le territoire habilité pour l'expérimentation préside les Comités Locaux pour l'Emploi. Les territoires candidats

sont tenus de fournir, avant la fin de l’instruction de leur dossier, une délibération du Conseil Départemental qui devra préciser si le Département soutient leur candidature et les éventuels engagements du Département au-delà du financement de la contribution au développement de l’emploi prévue par la loi.

Une fois les candidats sélectionnés et le financement de l’Etat connu, nous serons appelés à délibérer de nouveau pour fixer le niveau de son soutien à ce dispositif. C’est pourquoi il vous est proposé, chers collègues, d’approuver le principe du soutien du Département aux territoires candidats à l’expérimentation TZCLD et d’autoriser Madame la Présidente à signer les conventions afférentes à la mise en œuvre du dispositif, notamment dans le cadre du dépôt des candidatures.

Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci Mickaël.

Ce qui est important est le « longue durée ». On sait très bien qu’il est difficile de retrouver un emploi pour les chômeurs de longue durée donc s’ils peuvent avoir un petit emploi, même tout petit, au moins, ils ont un contact à nouveau avec le travail et je pense que c’est important.

Monsieur SABOURET vous vouliez dire un mot.

Monsieur SABOURET

Merci Madame la Présidente. Petit ou grand emploi, c’est vrai que le sujet, pour les chômeurs de longue durée, est l’accès devenu quasiment impossible à l’emploi dès lors que l’on est installé dans un chômage de longue durée. Cela concerne beaucoup de monde dans notre pays. Aujourd’hui, le chômage de longue durée défini comme le chômage depuis plus d’un an sans interruption, ce sont 850 000 personnes et le chômage de très longue durée, ce sont 413 000 personnes supplémentaires. On a donc environ 1,2 millions de personnes totalement éloignées de l’emploi et elles le sont tellement, qu’elles n’ont aujourd’hui quasiment pas d’accès à l’emploi.

L’idée portée par ATD Quart Monde est ancienne, elle avait du mal à se concrétiser. L’idée de regrouper les moyens que l’on met autour des chômeurs et des chômeurs de longue durée pour leur permettre d’accéder à l’emploi et de créer de ce fait des emplois, donc d’employer les chômeurs - sans revenir aux Ateliers nationaux - est une vieille idée qui a fait l’objet de la loi de 2016. Il faut d’ailleurs saluer ce choix politique fort sous le quinquennat de François HOLLANDE - je le signale - de mettre en place cette lutte contre le chômage de longue durée des territoires sélectionnés par voie d’expérimentation. Il ne s’agissait pas de faire un dispositif national.

La nouvelle loi de 2020 est intervenue pour préciser les choses et étendre les possibilités d’expérimentation. Aujourd’hui, vous nous proposez une délibération cadre qui matérialise et formalise l’engagement du Département à apporter sa contribution financière en complément de l’État qui est le principal financeur de ces dispositifs.

Naturellement, nous voterons pour cette délibération mais je me permettrais de dire, en paraphrasant la fameuse citation du nez de Cyrano de Bergerac d'Edmond ROSTAND : "c'est un peu court, jeune homme !" parce que lorsqu'on lit la délibération, on se rend compte qu'elle cible trois territoires et uniquement trois territoires. Lorsque l'on fait les calculs économiques, et deux modes de calcul nous sont présentés : la fourchette haute et la fourchette basse. Selon ce que l'État met sur la table, nous avons une contribution financière qui va être plus ou moins élevée. Mais même dans l'hypothèse la plus élevée, la contribution financière est inférieure à ce que nous coûte un RSA aujourd'hui. Un chômeur de longue durée qui touche le RSA - ce qui est le cas "normal" - va finalement coûter moins cher au Département en étant dans le dispositif TZCLD que s'il était tout simplement au RSA. Petite parenthèse : on vous avait proposé de renationaliser, comme l'a fait la Seine-Saint-Denis - je crois même qu'ils ont signé la convention hier ou avant-hier - le financement du RSA...

Madame CAVECCHI

Il est dubitatif sur le résultat final.

Monsieur SABOURET

Le RSA est lourd dans la comptabilité et les finances des Conseils départementaux. Vous avez fait le choix de ne pas vous engager dans cette direction, je pense que l'on aura à nouveau le débat sur le sujet mais il est clair que l'on a intérêt, bien sûr parce que c'est l'intérêt d'abord des chômeurs de longue durée, mais même l'on a un intérêt financier à entrer dans ce dispositif et que les expérimentations soient les plus larges possibles.

Madame CAVECCHI

C'est ce que l'on est en train de faire Monsieur SABOURET.

Monsieur SABOURET

Mon interrogation là-dessus porte sur la limitation à ces seuls trois territoires.

Madame CAVECCHI

Ce sont des territoires volontaires.

Monsieur SABOURET

Bien sûr, mais si demain il y avait un autre territoire volontaire... Nous prenons aujourd'hui une délibération cadre. J'imagine que demain, si Bouffémont...

Madame CAVECCHI

Il y a 50 territoires sur toute la France qui sont en expérimentation. Il y en a trois sur le Val d'Oise qui ont été volontaires pour entrer dans cette expérimentation. Ce n'est pas le Département.

Monsieur SABOURET

De toute façon, on va voter cette délibération, c'est certain, mais je pense qu'il ne faut surtout pas, dans cette délibération cadre, que l'on se limite à ces seuls trois territoires. Si un autre territoire voulait intervenir, il ne faudrait pas que l'on soit bloqué dans une décision de Commission Permanente, ne pouvant pas apporter notre soutien à ce territoire-là.

Voilà la remarque que je voulais faire sur ce dossier. Bien entendu, on se réjouit du fait que l'on apporte notre contribution, ce qui est une bonne chose pour les chômeurs en situation d'éloignement de l'emploi, mais qui n'est pas une mauvaise affaire non plus pour le Département en termes financier puisque finalement, son engagement est un retour sur investissement intéressant.

Madame CAVECCHI

Si l'on peut appeler cela ainsi.

Monsieur DECLERCK, Mickaël.

Monsieur DECLERCK

Juste un petit élément de réponse à Monsieur SABOURET. Il est bien indiqué dans la délibération que le Département soutiendra les candidats, sans les citer, ni indiquer de territoire précis. C'est une première chose.

Dans un deuxième temps, nous avons sur cette loi de 2020 50 territoires potentiels sur l'ensemble du territoire national. Nous avons trois territoires sur le Val d'Oise, on espère qu'un maximum va être retenu mais il semblerait également que si l'on en a un, on sera tous très contents.

Madame CAVECCHI

Vous avez la réponse à votre question. Aujourd'hui dans le Val d'Oise, il y a environ 30 000 chômeurs de longue durée sur les 110 000 chômeurs valdoisiens.

Je vais passer au vote. J'ai bien compris que tout le monde votait favorablement pour cette délibération et je vous en remercie. On va regarder ce qui se passe et comment cela se passe.

- 5 - Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces - Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la société

Rapport n° 5-01 Exercice du droit de préemption sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) d'intérêt départemental : modalités et délégation à la Présidente du Conseil départemental

Madame CAVECCHI

Je donne la parole à Madame VILLECOURT Céline.

Madame VILLECOURT

Oui merci Madame la Présidente, chers collègues. Les espaces naturels sensibles participent à la nécessaire sauvegarde de notre patrimoine environnemental et représentent également un attrait pour les valdoisiens qui viennent en balade sur le territoire pour en découvrir les 1 900 hectares répartis sur 78 communes.

L'exercice du droit de préemption sur les ENS concerne uniquement les espaces naturels de type marais, coteaux calcicoles, landes, prairies, bois acides des buttes, tourbières, mares ou encore anciennes carrières, mais aussi des terres agricoles en cas d'intérêt paysager majeur ou d'une extrême fragilité, ou encore des champs d'expansion de crues identifiés par les documents d'urbanisme et validés par la stratégie départementale des ENS votée par l'Assemblée le 24 novembre 2015.

Cela implique la mise en place préalable avec les communes de zones de préemption, conformément à la procédure prévue au Code de l'urbanisme, permettant ainsi d'assurer dans un premier temps une zone de veille foncière, puis à terme, une maîtrise partielle ou totale du foncier.

Cette politique - vous l'avez compris - vise à la restauration et préservation des espaces dits "naturels" menacés par le développement urbain, économique, de loisir, ou abandonné. Accordant une importance particulière à la préservation de son environnement et à la biodiversité qui l'habite, le Conseil départemental du Val d'Oise développe sa politique en faveur des ENS sur trois niveaux :

- régional avec l'agence des espaces verts ;
- départemental ;
- local avec les communes.

Ainsi, depuis 2004, 90 déclarations d'intention d'aliéner au titre des ENS départementaux ont été enregistrées et l'exécutif a préempté 13 fois pour acquérir 125 279 m² pour un montant total de 132 675 €. Les acquisitions amiables sont très majoritaires dans la politique en faveur de ces ENS.

La délégation à la présidence a été instituée par l'Assemblée départementale le 19 décembre 2003, puis renouvelée en janvier 2010 et décembre 2017. Il vous est donc proposé, chers collègues, de renouveler la délégation de l'exercice du droit de préemption des ENS à Madame la Présidente du Conseil départemental, sous les mêmes conditions qu'instaurées précédemment en 2017, à savoir la délégation du droit de préemption ENS sur les zones de préemption ENS de niveau départemental, préalablement validée par l'Assemblée départementale, la présentation ultérieure d'un bilan régulier des acquisitions réalisées avec ces délégations en Assemblée départementale.

Je souhaite vous rappeler que le Département fête cette année les 20 ans de sa politique en faveur des ENS et un programme lié à cet événement vous sera transmis prochainement.

Voilà Madame la Présidente ce rapport résumé.

Madame CAVECCHI

Merci Céline.

Cela permet de gagner du temps lorsqu'il faut, dans l'urgence, préempter. Comme cela, on peut le faire.

Je pense que tout le monde est d'accord. Pas d'opposition ? Pas de vote contre ?

Merci.

Rapport n° 5-02 Participation du Département à l'Établissement de Lutte et d'Intervention contre les Zoonoses (ELIZ) au titre de l'année 2021

Madame CAVECCHI

Je donne la parole à la spécialiste des "petites bêtes", Madame ECARD.

Madame ECARD

Merci Madame la Présidente, chers collègues, il est proposé au Conseil Départemental de renouveler l'engagement annuel constant du Département du Val d'Oise depuis 2002 aux côtés des Etablissements de Lutte et d'Intervention contre les Zoonoses (ELIZ) afin de limiter l'extension géographique des maladies de la faune sauvage transmissibles à l'Homme, notamment par les moustiques tigres et les tiques.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser, au titre de l'année 2021, le versement de la cotisation financière départementale, soit une dépense de 9 046,61 €, ainsi qu'une participation de 3 300 € à un projet de recherche sur une cartographie de la maladie de Lyme. L'étude vise avant tout à connaître la répartition de la maladie à l'échelle métropolitaine. In fine, ces cartes d'alerte sur les zones les plus concernées et potentiellement contaminantes pourront être dressées.

Ainsi, une communication adaptée pourra être réalisée par le Département sur les risques lors des sorties en nature et les mesures à prendre en cas de morsure.

Voilà Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

C'est quelque chose qui est dit rapidement mais c'est important pour le quotidien lorsque l'on se promène dans la campagne et qu'il se passe des choses avec son chien notamment.

Qui est contre ?

Tout le monde est d'accord, merci. Merci Sabrina.

Rapport n° 5-03 Val d'Oise Rénov' - Programme SARE "Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique" en Val d'Oise : approbation d'une convention de mise en œuvre avec la Chambre des métiers et de l'artisanat Île-de-France - Val d'Oise

Monsieur PUEYO

Merci Madame la Présidente, chers collègues, nous allons entrer dans la phase 2 de Val d'Oise Rénov'. Après l'aide et la coordination du financement des aides à la rénovation énergétique des logements, nous nous dirigeons maintenant vers le petit tertiaire et puisque nous n'avons pas une connaissance impeccable du petit tertiaire (petits commerces et toutes petites entreprises), je vous propose de signer une convention avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val d'Oise nous permettant de mener une étude 2021/2022 sur les besoins réels de ce secteur, sachant que l'intégralité des petits commerçants, qu'ils soient propriétaires de leurs murs ou simplement avec un bail commercial, pourront se tourner vers nous pour des travaux de rénovation énergétique. Coût total de cet investissement : 26 500 € dont 19 875 € pour le Département, à moitié portés par les CEE (Crédits d'Economie d'Energie).

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Pas de remarque ?

Nous votons. Tout le monde est favorable ?

Merci.

Merci Alexandre, je te rends la parole.

Rapport n° 5-04 Cessation du partenariat Airport Regions Council (ARC) / Conseil départemental du Val d'Oise

Monsieur PUEYO

L'ARC était une association qui avait pour but de représenter les Collectivités qui ont sur leur territoire un aéroport et qui était chargée pour nous d'organiser et de nous aider dans notre lobbying à Bruxelles. Il se trouve que l'évolution de l'association ne va pas vraiment vers nos intérêts, d'abord parce que les grands aéroports européens ont quitté l'association, que ce soit Amsterdam Schiphol, Berlin ou Londres, ce qui fait que nous nous retrouvons avec des aéroports qui n'ont pas du tout la taille de Roissy-Charles-de-Gaulle et donc les Collectivités n'ont pas du tout le même intérêt et le même rapport vis-à-vis de ces aéroports que nous pouvons avoir avec ADP.

De plus, l'association a un peu dérivé vers de la diffusion de communications et d'études européennes qui sont très intéressantes mais en tant que Collectivité assez importante, nous avons un accès très large à ces communications donc on n'a pas vraiment besoin de passer par l'association pour les avoir. Et nous avons un problème structurel dans l'association. Il y a 50 000 € de cotisations non payées, on ne comprend plus très bien qui est cotisant et qui ne l'est pas, qui est adhérent et qui ne l'est plus, outre des problèmes de recrutement et de ressources internes assez importants qui nous inquiètent depuis plusieurs années. Nous avons donc pris la décision de quitter l'association pour trouver une autre solution, peut-être avec l'IAU de la Région d'Ile-de-France qui se réorganise aussi dans ce but de lobbying bruxellois.

Voilà Madame la Présidente, donc une petite économie de 7 500 € par an, mais il y avait aussi beaucoup de frais annexes de déplacements et autres.

Madame CAVECCHI

Nous prenons cette petite économie et en même temps, si cela ne sert à rien, ce n'est pas la peine d'y adhérer.

Je vous propose de voter. Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Tout le monde est d'accord, merci beaucoup.

Rapport n° 5-05 Prise en considération du projet de suppression du Passage à Niveau, dit PN4, situé sur la Route Départementale (RD) 311 sur les communes de Deuil-la Barre et Montmagny

Madame CAVECCHI

Un dossier qui nous tient à cœur depuis longtemps, qui a eu des moments d'avancée et de stagnation. Nous y sommes, on avance, Monsieur ARCIERO a la parole.

Monsieur ARCIERO

Effectivement Madame la Présidente, on voit presque le bout du tunnel.

Madame CAVECCHI

C'est joliment dit.

Monsieur ARCIERO

En tout cas, on va commencer à travailler sérieusement sur ce projet. C'est le passage à niveau le plus accidentogène de France, 200 trains y passent quotidiennement, 7 000 véhicules par jour sur notre Route Départementale (RD) et il est proposé de supprimer ce passage à niveau, de faire un passage pour les voies douces (piétons et cycles) et plus au sud de la gare, créer un passage souterrain également pour les véhicules. Il y aura tout un réaménagement autour de ce pôle gare pour sécuriser les échanges, accéder plus facilement aussi au lycée.

C'est un projet attendu par la population, par les élus, Madame le Maire, et qui verra le jour à l'horizon 2025. Nous commencerons la concertation publique au premier semestre 2022 et il y aura ensuite la DUP, le début des travaux et on pourrait espérer peut-être même fin 2024 que le chantier sera terminé.

Au niveau du budget, c'est une maîtrise d'ouvrage à la fois SNCF et Département. Le coût global est de 37 M€. Pour ce qui concerne la partie routière, le budget est de 20 M€. La Région et l'Etat participeront au financement de ce projet.

Voilà Madame la Présidente pour ce dossier de prise en considération de ce projet tant attendu par Deuil-la Barre et Montmagny.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Ce projet tel qu'il vous a été présenté, vous avez des annexes très riches dans le dossier, évidemment, cela concerne le cœur de Deuil-la-Barre et Montmagny et évidemment, la concertation s'est déroulée sur plusieurs années avec les habitants, les commerçants puisque c'est aussi une zone commerciale d'un côté du passage à niveau donc il y a une traversée des piétons sans arrêt. L'enquête publique va, comme tu l'as dit, se dérouler au deuxième semestre 2021. Il y a eu tellement d'accidents terribles, des drames familiaux suite à ces accidents, que j'ose espérer que le dossier pourra avancer dans l'enquête publique comme il faut et que l'on puisse aboutir.

En tout cas, nous avons pris le taureau par les cornes. Je vais laisser la parole 2 minutes - elle ne votera pas - à Madame le maire de Deuil-la Barre pour qu'elle nous dise un peu l'ambiance.

Elle peut voter ? Très bien. Je l'avais retirée du vote parce qu'il y a une subvention...

Madame SCOLAN

Merci Madame la Présidente. Je veux tout de même ajouter que c'est grâce à l'énergie de Madame la Présidente si enfin nous aboutissons à obtenir l'enveloppe financière, qui est certes conséquente, surtout à cette époque. Ce projet a capoté depuis des années, même si beaucoup de maires s'y sont essayés avec de l'énergie. Enfin, nous voyons le bout du tunnel, effectivement c'est une très belle image, on espère jusqu'au bout.

Je voudrais aussi remercier les agents/techniciens du Département qui ont retravaillé avec la SNCF et ce n'est pas toujours facile...

Madame CAVECCHI

Avec une grande ouverture d'esprit pour nos agents.

Madame SCOLAN

Voilà. Et donc c'est aussi grâce à cette ouverture d'esprit que nous aboutissons et il était important de le souligner.

En tout cas, vous me voyez ravie de voir ce dossier arriver sur vos tables et encore une fois, merci Marie-Christine.

Madame CAVECCHI

Madame le Maire, tu pourras voter.

Monsieur SABOURET, vous voulez dire un mot rapidement ?

Monsieur SABOURET

Je pense que c'est un vrai dossier dont on avait à chaque fois écho dans la presse et pour les gens qui y passent - ce n'est pas mon cas personnellement - fréquemment, c'était devenu une absurdité d'avoir un passage à niveau. On supprime partout les passages à niveaux, y compris en milieu rural, alors que là on est dans un vrai milieu hyper-urbain.

La seule remarque que je ferais est : bon courage pour la période de travaux parce qu'elle va être extrêmement perturbante pour la vie quotidienne. Mais tout cela s'explique et ce sera certainement fait.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Je pense que tout le monde va voter avec enthousiasme ce rapport et cette délibération. Merci beaucoup.

Rapport n° 5-06 Commune de Roissy-en-France - Classement de la voie de liaison reliant le rond-point du Terroir et le rond-point de la Dîme vers le domaine public communal de Roissy-en-France

Madame CAVECCHI

Je vais redonner la parole à Anthony ARCIERO pour un déclassement successif de routes, on va enchaîner.

Monsieur ARCIERO

Oui, trois petits déclassements, avec autant d'enthousiasme pour 110 mètres de déclassement sur la commune de Roissy. C'est un bout de route entre deux giratoires qu'il faut reclasser à la mairie de Roissy. Le Conseiller départemental Cédric SABOURET y est très attaché et on va le voter avec beaucoup d'enthousiasme, j'imagine.

Madame CAVECCHI

Je vous propose d'enchaîner les 3 ou 4 puisque la prochaine fois, elles seront peut-être sous le même... et on votera parce que je pense qu'il n'y a pas de souci.

Rapport n° 5-07 Commune de Cormeilles-en-Parisis - Reclassement du domaine public départemental d'une section de la RD 48 vers le domaine communal de la commune de Cormeilles-en-Parisis

Monsieur ARCIERO

On part à Cormeilles-en-Parisis. On propose à la mairie de Cormeilles-en-Parisis une subvention d'équipement forfaitaire de 254 000 € pour reclasser une voie départementale entre la RD 48 et la RD 392.

Rapport n° 5-08 Commune de Saint-Brice-sous-Forêt - Reclassement du domaine public départemental des parcelles constitutives de l'assiette foncière de la rue René Cassin et d'une partie de l'avenue Robert Schumann, vers le domaine public communal de Saint-Brice-sous-Forêt

Monsieur ARCIERO

On termine avec la rue René CASSIN de Saint-Brice-sous-Forêt, là encore c'est un reclassement mais je vous propose de refaire la route avant de la céder. Cela aura un coût pour notre Institution de 121 175 €.

Voilà Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Tout le monde est d'accord sur ces trois rapports ? On va considérer qu'ils ont été votés un par un mais c'est donc favorable à l'unanimité pour ces trois rapports. Merci beaucoup.

VI. DESIGNATIONS

Madame CAVECCHI

J'arrive à la fin de notre réunion. J'ai donc quelques désignations, comme je vous l'ai dit tout à l'heure. On a aussi, vous avez pu le voir dans les rapports, des changements de labellisations, de noms de structures, etc. Je ne vais pas entrer dans le détail mais c'est comme cela, on change.

HUB de la Réussite, il y a eu une modification des statuts et il n'y a désormais qu'un seul siège pour le Département. La délibération actuelle désigne quatre titulaires et quatre suppléants. Je vous propose Madame Edwina ETORE-MANIKA pour siéger au sein du HUB de la Réussite.

Ensuite, une Mission Locale Milnovoise a été supprimée. Elle a fusionné avec le HUB de la Réussite et nous avons désigné un représentant, qui n'a plus lieu d'être. Cette Instance doit être annulée.

La Mission Locale SeinOise est absorbée et a fusionné avec la Mission Locale de la Vallée de Montmorency. De la même manière, nous avons désigné pour la SeinOise Monsieur SUEUR et pour la Vallée de Montmorency Monsieur BACHARD. Un seul élu doit être désigné. Pour la Mission Locale de la Vallée de Montmorency, je vous propose Monsieur BACHARD.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Communauté d'Agglomération Val-Paris, un élu doit être désigné et on propose Monsieur ROULEAU.

Les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, la Présidente, paraît-il, est membre de droit, donc je me plie à cette règle mais vous devez désigner un élu pour chacune des 12 communes : à Argenteuil, on propose Madame AHRES, à Bezons Monsieur BOUGEARD, à Franconville ce sera moi si vous le voulez bien, à Herblay, Madame MELO, à Montigny-lès-Cormeilles Madame MELO, à Cergy Monsieur PUEYO, à Arnouville Madame MOINE, à Sarcelles Madame ISRAEL, à Gonesse Monsieur SABOURET, à Villiers-le-Bel Madame TOUNGSI-SIMO, à Eragny Madame ETORE-MANIKA, et à Persan, Madame ECARD.

Monsieur BOUGEARD

J'ai une petite remarque technique, pour Franconville vous vous désignez mais vous êtes déjà, en tant que Présidente...

Madame CAVECCHI

Vous avez raison. On va désigner Monsieur BOEDEC si vous le voulez bien. C'est une excellente remarque, merci Monsieur BOUGEARD. (*Rires*) Félicitations à Monsieur BOEDEC.

Conseil local d'aide aux victimes, la Présidente est la représentante de droit mais peut, le cas échéant, se faire remplacer. Je n'ai pas besoin de désigner à l'avance, cela se fait au fil de l'eau. Je reste donc membre de droit, de même que pour le Conseil local d'aide aux femmes spécialisé sur la thématique des violences faites aux femmes. C'est la même règle, je reste de droit et je peux désigner quelqu'un si j'ai besoin.

Je vous remercie de votre patience mais c'était des dossiers très importants pour le Conseil Départemental et pour les valdoisiens. Je vous remercie beaucoup de votre discipline et si vous le voulez bien, on se retrouve ensemble, tous, pour déjeuner, si vous avez le temps.

Fin de la séance à 12 h 40.